Rapport Oxfam France
09 décembre 2021 – Mise à jour septembre 2023

OXFAM
France

# MANIFESTE FISCAL, JUSTE, VERT ET FÉMINISTE

## 17 MESURES

88 MILLIARDS SUPPLÉMENTAIRES PAR AN POUR S'ATTAQUER AUX INÉGALITÉS

# RÉSUMÉ

Le système fiscal est un pilier de notre pacte social. Il permet de financer des mesures pour sortir des millions de personnes de la pauvreté. Pourtant les réformes successives ont fragilisé ce système et transféré progressivement la responsabilité fiscale des entreprises et des plus riches aux classes moyennes et populaires, alimentant une défiance envers l'impôt.

Pour rebâtir un système fiscal lisible, juste, durable et féministe en réduisant les inégalités Oxfam France a rédigé un Manifeste comprenant 17 réformes qui pourraient être adoptées dès maintenant.

Ces réformes permettraient de dégager au moins 88 milliards d'euros par an, sans augmenter la contribution de 70% des Français-e-s, c'est-à-dire les personnes seules gagnant moins de 2500 euros net par mois.

Les sommes dégagées pourraient financer un ambitieux programme d'investissement public pour réduire les inégalités et la pauvreté en France.

***

Ce document a été rédigé par Quentin Parrinello avec les relectures de Pauline Leclère, Armelle Le Comte, Alexandre Poidatz, Sandra Lhote Fernandes, Nicolas Vercken et Cécile Duflot. Mise à jour réalisée en septembre 2023.

Oxfam France remercie Pierre Madec (OFCE), Céline Bessière (Université Paris-Dauphine-IRISSO), Sibylle Gollac (CNRS), Nicolas Dufrene et Chloé Ridel (Institut Rousseau), Lucas Chancel (WIL), Meike Fink (RAC), Tim Gore (IEEP), Vincent Drezet (Attac) Susana Ruiz (Oxfam International) et Johan Langerock pour leurs retours dans l'élaboration des réformes fiscales proposées dans le manifeste.

Notre système fiscal constitue le pilier du financement du modèle redistributif français. En 2015, ce modèle permettait à 5 millions de Français-e-s de sortir de la pauvreté grâce à des politiques de solidarité (assurance chômage, retraite) et à nos services publics (santé, éducation) financés par l'impôt. Une récente étude de l'INSEE montre que les services publics de l'éducation et de la santé sont, par ailleurs, les premiers à contribuer à la réduction des inégalités de revenus![1] Mais ce modèle est aujourd'hui sous pression : la crise a montré à quel point l'approche d'économie de bout de chandelle en matière de financement de la santé ou de l'éducation a fragilisé nos services publics. Dans le même temps, les différentes réformes fiscales des 20 dernières années ont transféré le poids de la fiscalité des entreprises et des plus riches vers les classes moyennes et populaires contribuant à l'affaiblissement de notre modèle redistributif.

Entre 2000 et 2019, les recettes de la TVA et de la CSG, qui pèsent proportionnellement plus sur les plus précaires que sur les plus riches, ont ainsi augmenté respectivement de 25% et de 370%. Sur la même période, les recettes de l'impôt sur les sociétés (IS) ont baissé de 23%. Quant à la réforme fiscale de 2017 qui a supprimé l'imposition sur la fortune et baissé l'imposition des revenus du capital, elle a considérablement diminué la contribution des plus riches et creusé les inégalités. La dernière étude de l'Institut des politiques publiques[2] a encore une fois montré comment les 1% les plus riches étaient les grands gagnants des réformes du quinquennat d'Emmanuel Macron : leur niveau de vie a augmenté en moyenne de 2,8 %, alors que les 5 % des ménages les plus modestes ont perdu jusqu'à 0,5 % de pouvoir d'achat.

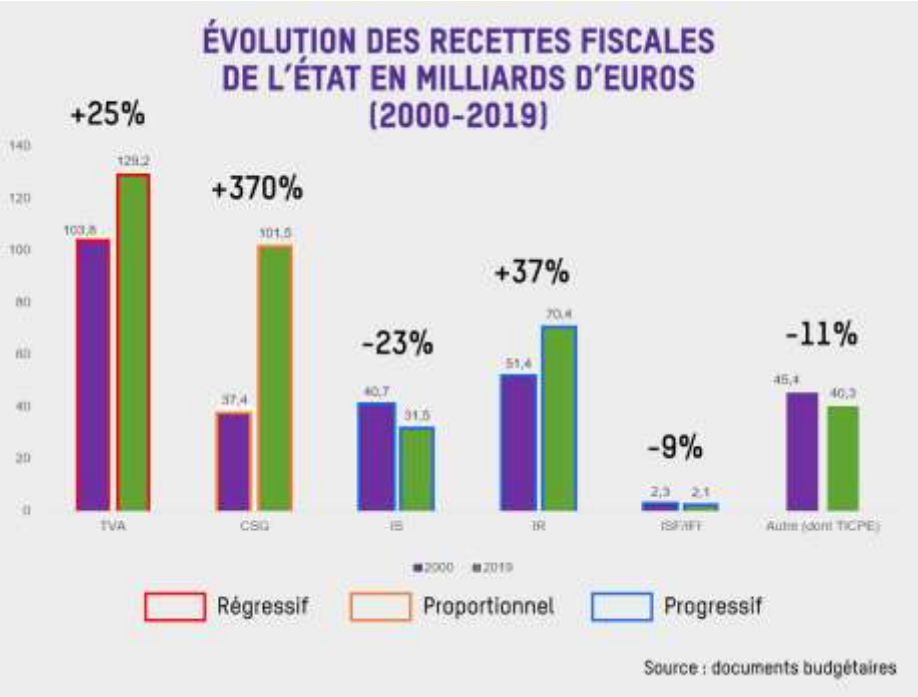


L'addition de ces différents impôts fait peser une contribution fiscale plus importante sur les classes populaires que sur les plus riches. Les réformes successives depuis ces vingt dernières années ont également intensifié la complexité du système fiscal français et contribué à le rendre illisible pour une grande partie de la population.

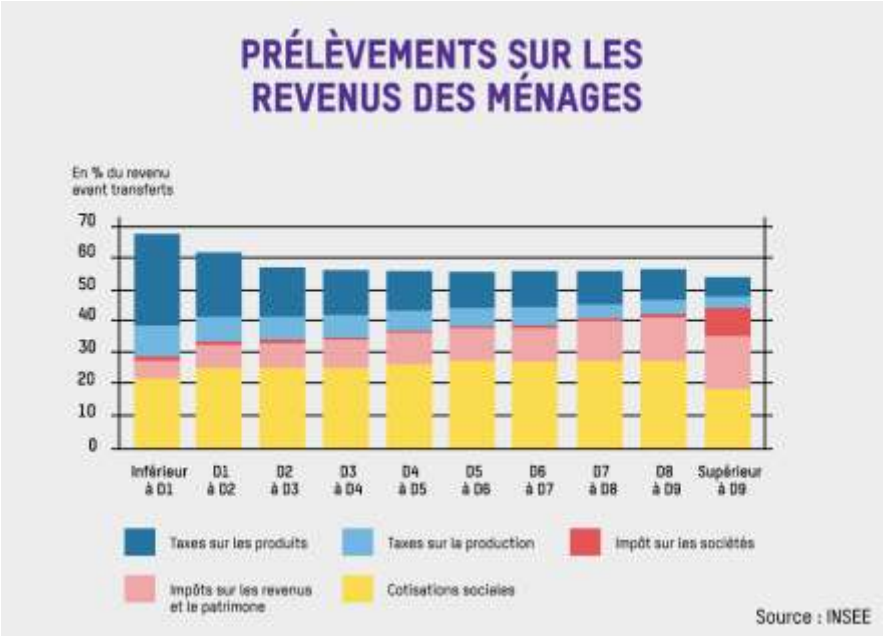


Le mouvement des gilets jaunes a montré à quel point nous devons repenser notre système fiscal afin d'emporter l'adhésion des citoyen.ne.s au financement de la société que nous souhaitons voir émerger. Le défi est important : les réformes menées doivent permettre de financer un modèle social renforcé pour faire face aux crises à venir, inciter et financer de nouveaux investissements dans la transition bas carbone, rétablir l'équité tout en permettant une plus grande lisibilité.

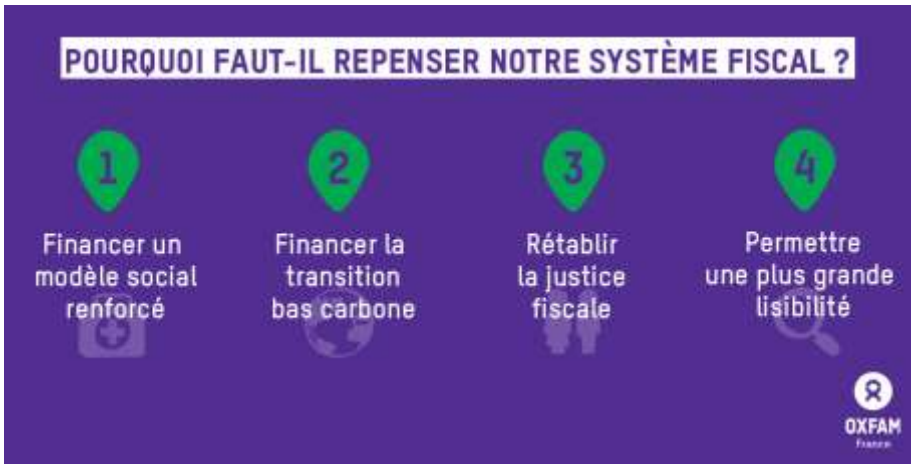


La réélection d'Emmanuel Macron en 2022 n'a pas apporté les réponses attendues sur le plan fiscal. Le gouvernement continue d'affirmer son opposition à toutes hausses d'impôts ou nouvelles recettes y préférant des négociations avec les grandes multinationales pour faire baisser les prix ou bien pour augmenter les salaires. Résultat, l'année 2023 a été marquée par une hausse incontrôlée des prix des produits alimentaires sans que les salaires puissent suivre résultant en une perte sèche de pouvoir d'achat pour les ménages français. Enfin, les ambitions climatiques du gouvernement Bornes se heurtent aujourd'hui à un mur. L'assèchement continu des dépenses publiques en faveur des plus aisés a considérablement affaibli l'Etat et les services

publics. Le chantier de la transformation écologique apparait aujourd'hui mission impossible si aucune mesure ne sont prises pour assurer un semblant de justice fiscale.

Les crises successives du COVID 19, de l'invasion Russe de l'Ukraine et de la hausse des prix qui s'en est suivi ont accéléré le creusement des inégalités. Si le « Quoi qu'il en coûte » a limité l'explosion de la pauvreté, il a laissé de côté les besoins des plus pauvres dans notre société. Alors que les 20% des Français les plus précaires ont dû puiser dans leurs économies pour faire face à la crise, les 10% les plus riches ont vu leur épargne augmenter de plus de 25 milliards d'euros. Aux extrémités, le constat est encore plus frappant : les 10 premiers milliardaires français ont vu leur fortune augmenter de 58% depuis 2020 alors que 7 millions de personnes ont désormais besoin d'aide alimentaire. Entre 2020 et 2023, le nombre de personnes ayant recours aux banque alimentaires à grimper de +34%. En cause, la hausse sans précédent des prix des produits alimentaires, en hausse de 14,8% sur un an en Février 2023.

Ce document préparé par l'équipe d'Oxfam France, en consultations avec des expert.e.s propose 17 réformes fiscales concrètes, chiffrées et applicables immédiatement afin de rendre notre système d'imposition plus juste, plus durable et plus lisible. Il couvre les impôts sur les revenus des particuliers, les impôts sur le capital, la TVA, la CSG et l'impôt sur les sociétés. Il ne couvre pas les impôts locaux et les impôts de production.

Les 17 mesures proposées par Oxfam France

<u>Pour un impôt sur le revenu des particuliers lisible et progressif</u>
<u>Gain estimé : Au moins 2,5 milliards d'€</u>
1. Remplacer l'IR et la CSG par des contributions sociales et fiscales progressives, aux assiettes identiques et budgets séparés
2. Évaluer et réformer les niches fiscales à l'impôt sur le revenu pour s'assurer de l'impact sur les inégalités

<u>Pour une juste imposition du capital : comment faire réellement contribuer les plus riches</u>
<u>Gain estimé : Au moins 21,5 milliards d'€</u>
3. Réaligner la fiscalité du capital avec celle du travail pour remettre l'équité au cœur du projet fiscal
4. Introduire une imposition sur les grandes fortunes améliorée, accompagnée d'une réforme du bouclier fiscal
5. Réformer l'imposition de l'héritage pour le rendre plus lisible et plus progressifs, en ciblant les super-héritages très peu taxés

<u>Pour une fiscalité écologique juste : changer de logiciel</u>
<u>Gain estimé : 26,5 milliards d'euros redistribués aux plus précaires et investis dans la transition</u>
6. Pour un ISF Climatique : faire payer une surtaxe aux millionnaires les plus polluants
7. Réorienter les marchés financiers vers la transition et lutter contre la spéculation financière
8. Mettre fin aux niches fiscales climaticides
9. Réorienter l'impôt pour favoriser la transition et décourager la pollution
10. Protéger les plus précaires : les modalités d'une taxe carbone juste

Une politique de fiscalité écologique doit être accompagnée d'investissements massifs dans les alternatives bas-carbone et de mesures de protection contre le dumping social et écologique.

<u>Pour une fiscalité féministe : réduire les inégalités entre les hommes et les femmes</u>
<u>Gain estimé : au moins 7 milliards d'€</u>

11. Individualiser l'impôt sur le revenu pour améliorer l'émancipation économique des femmes
12. Revoir la fiscalisation des pensions alimentaires

Pour une fiscalité juste des entreprises : faire payer une juste part aux multinationales
Gain estimé au moins 30 milliards d'€
13. Mettre en place un impôt minimum effectif juste pour les multinationales, sans exception.
14. Mettre en place une taxation unitaire des profits des multinationales
15. Evaluer et réformer les niches fiscales bénéficiant aux grandes entreprises pour développer le tissu économique français
16. Mettre en place une taxation automatique des « superprofits »
17. Créer une imposition sur le montant de rachats d'actions pour les entreprises cotées en France

Oxfam a calculé que l'ensemble de ces réformes permettraient de lever au moins 88 milliards d'euros sans augmenter la contribution fiscale de 70% des Français-e-s, c'est-à-dire les personnes seules gagnant moins de 2500 euros net par mois. Les sommes dégagées pourraient financer un ambitieux programme d'investissement public pour réduire les inégalités, la pauvreté ou encore lutter contre le dérèglement climatique, par exemple :

**Pour des services publics de qualité :**
7 milliards d'euros par an pour l'hôpital public, comprenant une revalorisation de 5% du budget de l'hôpital public et l'embauche de 100 000 personnels supplémentaires;
4 milliards d'euros par an pour le financement de 80 000 à 100 000 logements sociaux, dont une moitié de logements très sociaux (PLAI) ;
3,5 milliards d'euros par an pour créer 400 000 nouvelles places en crèche en 5 ans
4,5 milliards d'euros par an pour recruter 60 000 nouveaux personnels supplémentaires dans l'enseignement supérieur et améliorer les conditions de travail ;

**Pour des prestations sociales renforcées :**

14 milliards d'euros par an pour financer une revalorisation du RSA à 50% du salaire médian et son extension aux 18-25 ans ;
4 milliards d'euros par an pour une financer une revalorisation des aides pour le logement
2,5 milliards d'euros par an pour étendre le congé paternité à 12 semaines, au cœur d'une relance féministe pour lutter contre les inégalités femmes-hommes.

**Pour investir assez dans la transition bas-carbone**

3 milliards d'euros en plus par an pour une réforme d'ampleur des investissements dans le ferroviaire
21 milliards d'euros par an pour mettre fin aux passoires thermiques, transformer les modes de chauffage et tenir nos objectifs de rénovation des bâtiments
4 milliards d'euros par an pour pérenniser et doubler le fond de décarbonation de l'industrie et favoriser une relocalisation verte des entreprises

**Pour financer la solidarité internationale**

6 milliards d'euros par an pour renforcer notre aide publique au développement

Il faudra veiller à neutraliser les éventuels effets de bords des mesures sur les classes populaires et moyennes basses pour s'assurer que les français-e-s gagnant moins de 2500 euros nets par mois ne paient pas d'impôt supplémentaire via ces réformes.
Les milliards restants devraient être utilisés pour neutraliser les éventuels effets de bords des mesures sur les classes populaires et moyennes basses pour s'assurer que les français-e-s gagnant moins de 2500 euros nets par mois ne paient pas d'impôt supplémentaire via ces réformes.

La liste des investissements proposée n'est pas exhaustive : elle ne préjuge pas de choix différents, ou de ressources supplémentaires à investir qui pourraient résulter d'une réallocation différente des crédits budgétaire, ou de politiques monétaires et budgétaires tenant compte de l'impératif climatique et social. Par ailleurs, le chiffrage à 88 milliards d'euros est une estimation a minima : une approche plus volontariste de certaines réformes permettrait de dégager plus d'une dizaine de milliards d'euros supplémentaires.[3]

# IMPOT SUR LES PARTICULIERS : CONJUGUER LISIBILITÉ ET PROGRESSIVITÉ

## Contexte

Combien d'impôt paie un-e citoyen-ne français-e sur son revenu d'activité ? Cette question pourtant simple donne lieu aujourd'hui à de multiples controverses qui illustrent le manque de visibilité des prélèvements sur les ménages. La France possède deux impôts sur le revenu d'activité des particuliers. L'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP ou IR), progressif, qui rapporte environ 70 milliards d'euros par an et la Contribution Sociale Généralisée (CSG), impôt proportionnel qui rapporte aujourd'hui près de 120 milliards d'euros par an. Le premier alimente le budget général de l'Etat (services publics, police, justice, etc.) et le second le budget de la Sécurité sociale (retraites, assurance maladie, chômage, etc.).

Contrairement à une croyance largement répandue, tous les Français paient des impôts sur leurs revenus d'activités. Un peu plus de la moitié des foyers fiscaux français ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu, faute d'avoir des revenus assez élevés. Tous paient en revanche la CSG à de rares exceptions près[4], sur leur salaire, mais aussi sur leurs pensions (pour les retraités), leurs indemnités (pour les chômeurs), leurs revenus du patrimoine (pour les propriétaires immobiliers ou détenteurs d'actions).

L'impôt sur le revenu est un impôt progressif, basé sur le principe du taux marginal. Les revenus d'activités sont séparés en tranches allant de 0 à 45%. Il est construit sur une contradiction fondamentale : plus il est progressif, plus il est illisible pour le citoyen avec des tranches plus nombreuses. Le législateur se retrouve donc contraint d'arbitrer entre rendre l'impôt sur le revenu plus simple – et éviter un sentiment anti-impôt - ou plus juste – afin de poursuivre exactement le même objectif - en adaptant le nombre de tranches. Les réformes successives ont diminué le nombre de tranches et multiplié les crédits d'impôts qui profitent largement aux déciles supérieurs : les 9% les plus riches captent la moitié des niches fiscales destinées au particulier, selon Bercy.[5] Le rendement de cet impôt est donc largement mité : il permet de lever approximativement 70 milliards d'euros€ par an.[6]

Comprendre le fonctionnement de l'Impôt sur le revenu (IR)

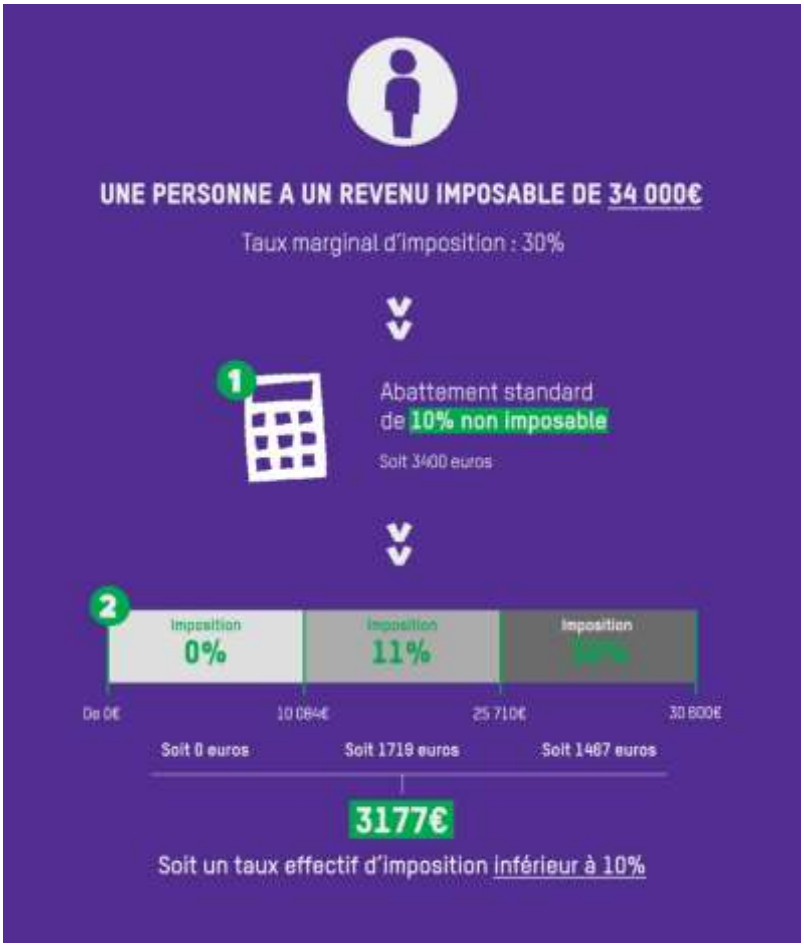


La CSG est au contraire un impôt proportionnel. Elle possède un taux unique de 9,2% sur l'ensemble des revenus du travail, quelle que soit la situation du contribuable. Des taux réduits existent pour les retraites (respectivement 3,8% et 8,3%) ou les indemnités de chômages (6,2%). La CSG est assortie depuis 1996 d'un autre impôt appelé CRDS (Contribution pour le remboursement de la dette sociale) destiné à financer notre système de retraite. Cet impôt est basé sur une base similaire à la CSG, avec un taux de 0,5%. Initialement destiné à prendre fin en 2024, la CRDS a été prolongée jusqu'en 2033 pour payer une partie de la facture du coronavirus.[7] Les recettes sont séparées du budget général pour sécuriser le financement des mesures de sécurité sociale. Une partie des recettes de la CSG sont déductibles des montants d'impôt sur le revenu payés par les Français-e-s, renforçant le caractère illisible du système.

La CSG et la CRDS permettent à l'État de récolter plus de 125 milliards d'euros par an, des recettes multipliées par 2,7 en 20 ans. La hausse des contributions à la sécurité sociale a donc largement été financée par les personnes les moins aisées.[8]

Rapprocher le salaire net du brut en supprimant les cotisations sociales : la très mauvaise idée

Parmi les solutions évoquées pour renforcer le pouvoir d'achat des ménages, celle de supprimer tout ou une partie des cotisations sociales pour rapprocher le salaire brut du salaire net serait particulièrement préoccupante. La baisse voire la suppression des cotisations sociales résulterait en un assèchement du financement de la Sécurité sociale, qui permet aujourd'hui de financer les prestations d'allocations chômages, de retraites ou de maladie.

De moindres moyens se traduiraient par une couverture de moindre qualité et un recours aux mutuelles complémentaires privées pour couvrir ses besoins. Une telle solution serait à la fois fortement inégalitaire et inefficace. Selon les données de la DREES, les 10% les plus précaires consacrent une part deux fois plus importante de leur revenu à l'achat d'une complémentaire santé que les 10% les plus riches. Et remplacer la Sécurité sociale par un des outils privés ne serait pas nécessairement un gage de meilleure gestion : selon la DREES, les mutuelles privées ont des frais de gestion quatre fois supérieurs à la Sécurité sociale, et la dynamique va en augmentant.[9]

Repenser le fonctionnement de l'impôt sur les particuliers nécessite de s'attaquer à de multiples défis : un premier défi de lisibilité des contributions sociales (pour la CSG) et fiscales (pour l'IR) ; un second défi de progressivité alors que près des deux tiers des recettes prélevées sur les ménages sont le fruit d'un système inégalitaire ; et enfin un troisième défi de renforcement de financement à la fois des services publics et de notre modèle de sécurité sociale.

## RECOMMANDATIONS

### 1. Remplacer l'IR et la CSG par des contributions sociales et fiscales progressives, aux assiettes identiques et budgets séparés.

La séparation des recettes du budget de la Sécurité sociale (provenant de la CSG) et du budget général (alimenté en partie par l'IR) est un gage de sécurité du financement de notre modèle social. Mais l'assiette différente entraîne des problèmes de lisibilité et de justice. De lisibilité, car l'introduction de l'impôt à la source a renforcé l'invisibilisation de l'impôt, et peu de citoyens sont aujourd'hui capables de lire une fiche de paie, et distinguer ce qui relève d'une contribution sociale ou fiscale. De justice, car plus des deux tiers des prélèvements sur les revenus d'activités des ménages sont aujourd'hui basés sur un modèle proportionnel, sans demander de contribution supplémentaire aux plus aisés.

La mise en place d'une assiette unique, large, avec des taux progressifs permettrait de faciliter la lisibilité des prélèvements sur les particuliers, en instituant une Contribution fiscale progressive, destinée à alimenter le budget général et une Contribution sociale progressive, destinée à alimenter le budget de la Sécurité sociale. Une seule et même assiette permettrait de mettre fin au mythe selon lequel la moitié des Français-e-s ne sont pas taxé-e-s sur leurs revenus.

Mais cette lisibilité accrue ne doit pas se faire sur l'autel de la justice sociale. Elargir l'assiette de la Contribution fiscale progressive, sur le modèle de la CSG pourrait ainsi faire augmenter

l'imposition sur le revenu des classes populaires. Pour l'éviter, il est nécessaire de rendre la contribution sociale et la contribution fiscale extrêmement progressives afin de s'assurer que la contribution globale demandée aux classes populaires et moyennes basses n'augmente pas.

La transformation de la CSG en une Contribution sociale progressive doit par ailleurs être neutre pour les finances publiques, faute de quoi elle grèverait le financement de la sécurité sociale. Afin d'éviter un effet de bords dues aux multiples déductions, il sera aussi nécessaire d'organiser le barème progressif des deux contributions Aujourd'hui, les deux tiers de la CSG sont en effet déductibles du revenu imposable à l'IR. Dans le système actuel, augmenter la CSG sur les hauts revenus pourrait ainsi paradoxalement conduire à baisser l'impôt sur le revenu des plus aisés.

Cette double contribution ne doit ni reprendre le taux de la CSG, ni l'assiette de l'IR. La CSG est un impôt proportionnel, avec des taux identiques quel que soit le revenu d'activité. L'impôt sur le revenu d'activité des particuliers est le seul impôt progressif pour les particuliers. Mais son architecture mitée donne lieu à de nombreuses mauvaises interprétations notamment sur le taux d'imposition réel des plus précaires, alimentant un sentiment anti-impôt. Comment remplacer un système à tranche sans perdre l'aspect progressif ? L'Institut Rousseau a récemment proposé de transformer le système à tranche en un impôt ABC, où le débat politique porterait sur trois critères uniquement.[10] Trois critères compris de tou-te-s :

- Un critère A portant sur le seuil de déclenchement de l'imposition, autrement dit à partir de combien de revenu on commence à imposer ;
- Un critère B portant sur le taux maximum d'imposition pour les personnes les plus aisées, autrement dit jusqu'à combien est-il légitime de taxer une personne aisée ;
- Un critère C portant sur le degré de progressivité de l'impôt, autrement dit doit-on demander plus à ceux qui en ont les moyens.

Si les deux premiers critères sont tout à fait compréhensibles, le 3e présente encore le désavantage d'être peu lisible pour le législateur et le citoyen. Une alternative pourrait consister à garder un système de calcul de l'impôt sur la base de taux marginaux mais de présenter au législateur les taux effectifs correspondants, par centiles dans une fourchette d'imposition (un système déjà introduit dans la communication des impôts avec les contribuables à l'IR dans le cadre du prélèvement à la source de l'IR).

Selon les données de l'INSEE, dans le système actuel, la part des revenus dédiés à payer la somme de l'impôt sur le revenu et la CSG-CRDS va de 4,3% (pour personnes sans emplois, ne payant pas d'IR, mais payant la CSG à taux réduit et la CRDS) à 44% pour les 1% les plus riches.[11] La double réforme de la contribution fiscale et sociale devra donc s'appliquer à tous les contribuables (Critère A), sans augmenter la contribution totale des classes précaires et moyennes, tout en ne faisant pas perdre de recettes au financement de la sécurité sociale. La somme des contributions fiscales et sociales pourrait ainsi aller de moins de 4% pour les 1% les plus précaires, à plus de 45% des revenus des 1% les plus riches.

## 2. Évaluer et réformer les niches fiscales à l'impôt sur le revenu pour s'assurer des objectifs

Le budget français compte plus de 475 niches fiscales pour un coût total d'environ 90 milliards d'euros par an. Un tiers de ces niches est dirigé vers l'impôt sur le revenu, avec près de 190 niches fiscales existantes spécifiquement sur l'IR. Le montant des niches fiscales à l'IR correspond donc à près de la moitié des recettes de cet impôt.

Ces niches profitent en priorité aux ménages les plus aisés. Par construction d'abord, lorsque ces niches sont des réductions d'impôt sur le revenu, puisque les réductions ne profitent qu'à ceux payant l'impôt : près de 50% des ménages en sont donc exclus. Dans la pratique ensuite, lorsque les crédits d'impôts bénéficient d'un remboursement de frais de l'administration. Pour les ménages les plus précaires, l'avance de frais étant souvent un frein à l'utilisation de ces mécanismes tout comme les démarches pour obtenir des avances de crédits d'impôts. Le rapprochement de l'assiette de la CSG et de l'IR en une double contribution fiscale et sociale permettrait de faire bénéficier de niches fiscales à l'ensemble de la population, mais cela n'est pas suffisant.

Plus largement, sur les 14 milliards d'euros de niches fiscales dédiées aux particuliers, « les 9 % de contribuables les plus riches captent 7 milliards d'euros », selon l'ex-ministre de l'action et des comptes publics Gérald Darmanin.[12] A titre d'exemple, la moitié du montant de crédit d'impôt d'aide à la personne est captée par les 10% les plus riches, qui ne sont pas la cible principale du dispositif. Restreindre le dispositif à 90% des contribuables pourrait générer 2,5 milliards d'euros.[13] Des contrôles pourraient être effectués pour s'assurer que la réforme ne renforce pas le travail non déclaré. Il faut donc évaluer et réformer les niches fiscales pour s'assurer qu'elles ciblent correctement les publics cibles, en instaurant des plafonds de ressources pertinents selon l'objectif de chaque dispositif.

**Récapitulatif des mesures pour un impôt sur les particuliers lisible et juste :**

1. Remplacer l'impôt sur le revenu et la CSG par une contribution sociale et une contribution fiscale à l'assiette identique mais aux fléchages séparés. La contribution fiscale alimentant le budget général tandis que la contribution sociale alimenterait le budget. Le barème retenu n'augmente pas l'impôt sur les classes moyennes et populaires. La contribution sociale augmentera pour les plus aisés.

Gain estimé : Neutre. La réforme n'a pas vocation à augmenter les recettes mais à assurer une lisibilité plus forte de l'imposition des particuliers.

2. Évaluer et réformer les niches fiscales à l'impôt sur le revenu pour s'assurer de leur cohérence avec les politiques publiques, notamment en matière de lutte contre les inégalités et de transition écologique.

Gain estimé : Au moins 2,5 milliards d'euros sur la réforme du seul crédit d'impôt d'aide à la personne.

# IMPOT SUR LE CAPITAL : COMMENT FAIRE CONTRIBUER RÉELLEMENT LES PLUS RICHES

## Contexte

La seule augmentation de l'impôt sur les revenus du travail des plus aisé-e-s ne permettra pas de taxer justement les plus riches. Si la majeure partie des Français-e-s tire ses moyens de subsistance des revenus du travail, une partie plus aisée tire principalement ses moyens de subsistance des revenus du capital (loyers de biens immobiliers mais aussi dividendes, plus-value sur des actions, etc.). L'autorité française des marchés financiers décrit ainsi le portrait-robot d'un actionnaire français comme étant un homme âgé, bien plus aisé que la moyenne des Français-e-s.[14] Avant la crise, près de 66% des versements de dividendes étaient captés par les 0,1% les plus riches.[15] Pour cette catégorie de la population, une taxation juste passe par une imposition progressive des revenus du capital.

Pour une minorité de Français-e-s très aisé-e-s, une solution différente s'impose. Cette minorité dispose d'un gros patrimoine (des biens immobiliers, des parts dans des entreprises) qui ne génère que peu de revenus. Comment subventionne-t-elle son train de vie ? En s'endettant auprès des banques grâce à son patrimoine. Aux USA, cette technique appelée Buy, Borrow, Die, permet à des milliardaires d'avoir des taux d'imposition aussi bas que 1% en achetant un actif, en enchaînant les prêts bancaires (qui ne sont pas taxés) indexés à cet actif pour subventionner leur train de vie, avant de le transmettre à leurs héritiers sans payer d'impôt grâce à une imposition sur l'héritage où se multiplient les niches fiscales pour les très riches.[16] Pour cette catégorie de la population très aisée, taxer le revenu - du travail ou du capital - n'est pas pertinent. Une imposition sur les hauts patrimoines, sous la forme d'un impôt sur la fortune chaque année, et d'une imposition des super héritages, permet de mettre en place une juste taxation des plus riches.

La taxation du capital, sous ses différentes formes peut donc faire contribuer réellement les plus riches. Pourtant, depuis 2017, elle a connu un recul significatif. Le premier budget voté par la majorité a vu la mise en place d'un prélèvement forfaitaire unique, autrement appelé « flat tax », qui instaure un taux d'impôt unique de 30% sur les revenus du capital. Ces revenus étaient autrefois taxés au même barème que les revenus du travail, avec un taux pouvant aller jusqu'à 45% sous le précédent régime, en plus d'une imposition à la CSG. La flat tax, dont le coût est estimé à 1,5 milliard d'euros a largement bénéficié aux plus aisé-e-s, détenteurs d'actions. Le même budget a vu la suppression de l'impôt sur la fortune (ISF). Transformé en impôt sur la fortune immobilière, cet impôt ne taxe désormais plus le patrimoine financier (actions, obligations, etc.) des milliardaires pour un coût annuel supérieur à 3 milliards d'euros.

Ces deux mesures ont exacerbé les inégalités et largement fait baisser la contribution fiscale des plus aisés dans notre société. Selon l'INSEE « l'effet positif de la suppression de l'impôt sur la fortune (ISF) et la création d'un impôt forfaitaire sur le capital (la flat tax) est très concentré dans le haut de la distribution ». Les 10 % les plus riches obtiennent 79 % du gain total de niveau de vie induit par ces deux mesures fiscales.[17] Selon la commission des finances du Sénat, la seule suppression de l'ISF a engendré un gain moyen annuel de plus de 100 000 euros pour les 1 300 foyers les plus aisés de France. Pour les 100 premiers foyers, le gain a été supérieur à 1 million d'euros.[18]

La mise en place de ces deux mesures était justifiée par le gouvernement pour deux raisons : la lutte contre l'exil fiscal des plus riches et la relance de l'investissement. L'argument de l'exil fiscal semble largement exagéré : selon les données de l'administration fiscale elle-même, seuls 0.2% des contribuables à l'ISF auraient tenté l'exil fiscal sur les 10 années précédant sa suppression.[19] Le coût moyen de cet exil étant de 20 millions d'euros par an.[20] La suppression de l'ISF aura donc coûté 160 fois plus cher au contribuable que l'objectif visé de mettre fin à l'exil fiscal. L'impact sur l'investissement n'aura lui, pas pu être mis en évidence. Trois évaluations successives des dispositifs réalisés à la demande du gouvernement ont en effet été incapables de lier la baisse des impôts du capital à une augmentation de l'investissement productif. Au contraire, la suppression de certaines niches ciblées associées à l'ISF ont fait chuter l'investissement dans les PME. [21]

**L'impôt sur les successions, le mal-aimé des français**

Près de 9 personnes sur 10 souhaitent voir baisser l'impôt sur les successions. Ils sont plus de 50% à surestimer son montant moyen et le type de foyers qu'ils concernent.[22] Pourtant, la moitié des français ne touchent pas d'héritage. Le taux moyen d'imposition sur les successions est de 5%. En moyenne, à peine plus de 20% des successions sont taxées.[23]

En ligne directe (parents)

| Tranche de… | à… | Taux |
|---|---|---|
| 0€ | 8 072€ | 5% |
| 8 073€ | 12 109€ | 10% |
| 12 110€ | 15 932€ | 15% |
| 15 933€ | 552 324€ | 20% |
| 552 325€ | 902 838€ | 30% |
| 902 839€ | 1 805 677€ | 40% |
| 1 805 678€ | … | 45% |

En ligne indirecte (sans lien de parenté) le taux peut monter jusqu'à 60%.

Au-delà de la connaissance du dispositif, c'est bien l'équité qui est en jeu : la multiplication des abattements, exonérations et régimes spéciaux a rendu l'impôt totalement illisible et largement contournable pour les plus aisés qui disposent des conseils d'un gestionnaire de fortune. Pour de riches héritiers, il est possible de recevoir jusqu'à 1 million d'euros sans payer un seul euro d'impôt en additionnant les nombreuses niches prévues à cet effet.[24] Les héritages sont par conséquent extrêmement concentrés : 50% des héritages vont à 10% des héritiers.[25]

La crise a exacerbé les inégalités. Les 20% des français les plus riches ont accumulé plus de 30 milliards d'euros d'épargne pendant la première partie de la crise, quand les 20% les plus précaires perdaient de l'argent.[26] La situation aux extrémités de la corde est encore plus frappante : les milliardaires français ont récupéré la fortune qu'ils avaient perdue pendant la crise en à peine neuf mois. En un an, ils ont vu leur richesse augmenter de 40% à des niveaux jamais atteints. De l'autre côté, le nombre de bénéficiaires d'aide alimentaire a bondi de 2 millions de personnes. Dans ce contexte, et alors que commence à poindre la sortie des politiques du « quoi qu'il en coûte », la question de la facture laissée par le coronavirus, et qui va la payer est dans toutes les têtes. De nombreux pays (Royaume-Uni, USA, Allemagne, Italie), se posent la question d'une contribution exceptionnelle sur les hauts revenus et patrimoines pour payer la crise. Certains, comme la Bolivie ou l'Argentine ont déjà sauté le pas.

**Outre-Atlantique : l'alternative d'un impôt sur les plus-values latentes des milliardaires fait débat**

Popularisé par l'économiste français Gabriel Zucman, l'impôt sur les plus-values latentes des grandes fortunes représente une manière alternative de taxer la fortune des milliardaires dans un contexte post-covid. Au lieu de taxer l'ensemble du patrimoine des milliardaires à un taux très bas, l'impôt sur les plus-values latentes s'applique à l'augmentation du seul patrimoine financier (la valeur des parts détenus dans les entreprises), avec des taux plus élevés.[27] Une proposition du Sénateur américain Ron Wyden, inspiré des travaux de Zucman, proposait ainsi un impôt exceptionnel de près de 24% sur les plus-values latentes de la fortune des milliardaires, avec un gain estimé à 276md$ en dix ans. Face à l'opposition y compris au sein du Parti Démocrate, cette proposition pourrait finalement ne pas voir le jour.[28]

## RECOMMANDATIONS

### 1. Réaligner la fiscalité du travail et du capital

Les revenus du capital sont aujourd'hui concentrés dans le haut de l'échelle de distribution des richesses : en 2018, deux tiers des dividendes versés par les entreprises en France sont allés dans la poche des 0,1% les plus riches, soit 15 milliards d'euros répartis entre 38 000 foyers, représentant l'équivalent d'un dividende moyen supérieur à 400 000 euros.[29] Des mots même de France Stratégie, la littérature analysant ces réformes « n'a pu mettre en évidence d'effets marqués à court-moyen terme sur l'investissement des entreprises ».[30]

Il parait dès lors essentiel de réaligner la fiscalité du capital sur la fiscalité du travail. Une telle réforme devrait être menée de front avec la réforme de l'impôt sur le revenu et de la CSG afin de donner une cohérence et une lisibilité à l'ensemble des réformes, de calibrer la contribution de chacun des ménages en fonction de la structure de leurs revenus (travail, capital). La mise en place d'assiette similaire sur la contribution sociale (ex-CSG) et la contribution fiscale (ex IR) permettrait par ailleurs une meilleure lisibilité sur le taux effectif d'imposition des revenus du capital.

### 2. Rétablir une imposition sur les grandes fortunes en corrigeant les failles du précédent dispositif

Pour les ménages les plus fortunés, disposant de peu de revenus, la taxation du patrimoine net constitue le levier le plus efficace pour les faire contribuer à notre société. La suppression de l'impôt sur la fortune a été l'une des mesures les plus symboliques de la politique anti-impôt du précédent quinquennat. Destinée à endiguer le phénomène d'exil fiscal et relancer l'investissement, elle a coûté au final plus cher que ce que coûtait l'exil, sans pour autant relancer l'investissement productif et en renforçant les inégalités.

Pour faire réellement contribuer les plus riches de notre société, il faut donc rétablir une imposition sur le patrimoine net des grandes fortunes. Cette imposition doit tenir compte des failles du précédent dispositif. Le seuil d'imposition à 1,3 milliards d'euros pourrait ainsi être revu à la baisse pour faire contribuer l'ensemble des millionnaires. Le barème compris entre 1 et 1,5% pourrait également être augmenté pour les milliardaires. Mais le sujet principal reste l'assiette de l'impôt et les niches. L'impôt sur la fortune tel qu'il existait avant 2017 n'est en effet pas idéal : avec une multiplication de niches et d'abattement, il permettait souvent aux plus riches parmi les riches de largement diminuer leur contribution.

Plusieurs niches étaient ainsi exprimées en pourcentage. C'était le cas de l'abattement sur la résidence principale qui permet de retrancher 30% de la valeur de sa résidence principale quel que soit le montant. Remplacer cet abattement en pourcentage par une valeur forfaitaire serait une mesure très équitable car elle permettrait de baisser l'imposition des petits propriétaires tout en imposant plus justement les gros. Dans une note publiée en 2020, l'association Attac suggérait de fixer un abattement à 500 000€ pour remplacer l'abattement en pourcentage.

Illustration de la réforme des niches fiscales sur la résidence principale

Fonctionnement du dispositif d'abattement avant 2017

| | | |
|---|---|---|
| Valeur résidence principale | 1 000 000 € | 5 000 000 € |
| Abattement à 30% | 1 000 000*0,3= 300 000 | 5 000 000*0,3 = 1 500 000 |
| Patrimoine imposable | 700 000 | 3 500 000 |

Fonctionnement du nouveau dispositif

| | | | |
|---|---|---|---|
| Valeur résidence principale | 1 000 000 € | 5 000 000 € | |
| Abattement de 500 000€ | 1 000 000 – 500 000 | 5 000 000 – 500 000 | |
| Patrimoine imposable | 500 000€ | 4 500 000€ | |

D'autres niches, destinées à faciliter la détention et la transmission d'action, ont été largement détournées de leur objectif initial. C'est le cas de l'exonération du patrimoine professionnel et du Pacte Dutreil. Ce dernier, permettait à un contribuable d'exonérer 75% des parts d'une société qu'il s'engageait à détenir pour au moins deux ans. France stratégie a montré comment ce dispositif bénéficiait beaucoup plus aux gros détenteurs de capital financier, notamment des milliardaires héritiers : le patrimoine professionnel comptait ainsi pour 10 % du patrimoine total pour les contribuables au seuil de 0,1 % les plus fortunés (38 000 foyers), pour 30 % au seuil des 0,01 % les plus fortunés (3 800 foyers) et 66 % pour le dernier cent-millième.[31] Il est possible de réformer le Pacte Dutreil en limitant l'exonération aux petites et moyennes entreprises qui constituent 97% du tissu économique français. Cela passerait par un plafonnement du Pacte Dutreil à 2 millions d'euros. La conjonction des différentes réformes permettrait, selon Attac, de porter le rendement d'un impôt sur les grandes fortunes à 10md€ par an, contre 2 milliards pour l'actuel impôt sur la fortune immobilière, soit un gain de 8 milliards d'euros.

## 3. Faire évoluer le bouclier fiscal

La somme des différents impôts d'un contribuable (impôt sur le revenu, prélèvements sociaux et impôt sur la fortune immobilière) ne peuvent excéder 75% des revenus déclarés par ce contribuable. Ce plafonnement, connu autrefois sous le nom de bouclier fiscal, permet d'éviter des taux d'imposition dits confiscatoires, notamment pour les petits propriétaires soumis à un impôt sur la fortune. Néanmoins, ce dispositif est régulièrement détourné par les plus riches contribuables, appuyé par des experts pour minorer leurs revenus. Une minorité de personnes déclare ainsi peu de revenus et vit sur le prêt. Une réalité confirmée par le dernier rapport de France Stratégie qui montre comment les plus riches ne payaient pas quasiment pas d'ISF grâce à ce plafonnement : « Après plafonnement, le taux d'imposition du patrimoine total était de l'ordre de 0,5 % au seuil 0,1 % les plus aisés (38 000 foyers), 0,4 % au seuil des 0,01 % (3 800 foyers) et proche de 0 % pour les 0,001 % (380 foyers) les plus aisés. »[32]

La mise en place d'un impôt rénové sur les grandes fortunes ne peut donc se faire sans une réforme du bouclier fiscal. Des solutions existent. La plus directe, serait de faire évoluer le bouclier fiscal, aujourd'hui assis sur les revenus, pour qu'il soit assorti d'un critère alternatif sur le patrimoine. Ce critère se déclencherait une fois le plafond de 75% de revenus atteint. Il pourrait être assis sur un plafonnement de l'évolution du patrimoine. Une telle solution nécessitera une évaluation du Conseil Constitutionnel. D'autres solutions moins directes existent. Une première alternative pourrait consister à relever le plafond à 85%. Il s'agit du plafond utilisé lors de l'introduction de l'impôt sur les grandes fortunes dans les années 1980. Mais l'impact serait limité. Une seconde alternative, plus réaliste, consisterait à plafonner le plafonnement pour les plus gros contribuables. En d'autres termes, à limiter les gains possibles avec le plafonnement de l'impôt sur la fortune. Ce dispositif existait entre 1996 et 2011 et permettait de limiter à 50% la réduction d'impôt grâce au bouclier fiscal.

## 4. Rendre l'impôt sur l'héritage et les successions plus juste et plus lisible

L'imposition sur les successions a mauvaise presse auprès des français. A peine 20% des successions sont taxées, et les taux effectifs moyens, de l'ordre de 5%, sont largement inférieurs à la perception des Français-e-s de cet impôt. Mais c'est le fonctionnement même de l'impôt qui pose le plus problème : illisible pour la plupart des Français-e-s qui souhaitent pouvoir assurer un

niveau de vie correct à leurs héritiers, l'impôt sur les successions est truffé de niches fiscales dont bénéficient disproportionnellement les plus riches. Selon l'Observatoire des inégalités, un couple disposant d'un gros patrimoine en France pourrait transmettre jusqu'à 1 million d'euros à ses enfants sans payer un seul euro d'impôts de droits de successions. Chaque parent peut transmettre 132 000 euros à un enfant tous les 15 ans sans payer d'impôts, et 100 000 euros à sa mort. L'assurance vie permet également de transmettre jusqu'à 150 000 euros sans payer d'impôt. Sans compter les différentes niches fiscales permettant : i) d'exonérer une large partie des droits de successions lors de la transmission des parts d'une entreprise à l'aide du pacte Dutreil ; ii) d'exclure tout ou partie d'une assurances-vie de l'assiette fiscale des droits de successions ; iii) le démembrement de propriété dans le cas de transmission immobilière entrainant l'exonération pout tout ou partie des droits de successions. Une estimation combinée des pertes fiscales liés aux différentes niches portant sur les droits de successions porterait le manque à gagner pour l'Etat entre 8 et 11 milliards d'euros.

Comment rendre l'impôt sur les successions plus juste et plus lisible ? Le premier problème repose sur l'architecture même de l'impôt qui taxe les héritages et pas les héritiers. Résultat, une personne bénéficiant d'un héritage de 400 000 euros versé par ses deux parents (200 000 euros chacun) devra s'acquitter des mêmes droits de successions qu'une personne bénéficiant d'un héritage de 200 000 euros versé par une seule personne. La solution est simple, il faut basculer les droits de succession du montant de l'héritage, au montant touché par l'héritier en prenant en compte l'ensemble des versements faits pendant la vie. Cela permettra de prendre en compte la situation réelle de l'héritier et de mettre fin aux systèmes de multiples abattements qui permettent à de riches contribuables de transférer des centaines de milliers d'euros sans payer le moindre euro d'impôt sur les successions. Ce système existe en Irlande, avec un abattement unique qui permet à l'immense majorité de la population de transférer un patrimoine raisonnable à ses héritiers sans jouer des failles du système. Il est aujourd'hui soutenu par des économistes comme Jean Tirole et Olivier Blanchard.[33]

Une note récente du Conseil d'Analyse Economique (CAE) évalue le rendement d'une telle mesure. En supprimant la multitude d'abattements temporels et en transformant l'abattement au décès de 100 000 euros en abattement à vie, l'Etat générerait 19 milliards d'euros de recettes supplémentaires par an. En doublant cet abattement à 200 000 euros (environ 3 fois l'héritage médian) et en imposant un taux progressif ne ciblant que les super-héritages, le rendement serait de 12 milliards de recettes supplémentaires par an34.

Récapitulatif des mesures pour une juste imposition du capital

1. Réaligner la fiscalité du capital avec celle du travail afin de remettre de l'équité entre travailleurs et apporteurs de capitaux.
Gain estimé : 1,5 milliards d'euros par an.

2. Introduire une imposition sur les grandes fortunes améliorée, accompagnée d'une réforme du bouclier fiscal.
Gain estimé : 8 milliards d'euros par an.

3. Réformer l'imposition de l'héritage pour le rendre plus lisible et plus progressifs, en ciblant les super-héritages très peu taxés

Gain estimé : Au moins 12 milliards d'euros.

# FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE : CHANGER DE LOGICIEL

## Contexte

Au sein de l'opinion publique, la fiscalité écologique est aujourd'hui largement réduite à la taxe carbone sur la consommation des individus. Une taxe qui a mauvaise presse après le mouvement des gilets jaunes qui a pointé son caractère injuste : elle pèse proportionnellement plus sur les plus précaires qui dédient une part plus importante de leurs revenus à la consommation et peut contraindre certains consommateurs à payer plus cher, fautes d'alternatives accessibles. Pour mettre en place une politique de fiscalité écologique juste et efficace, il faut changer de logiciel.

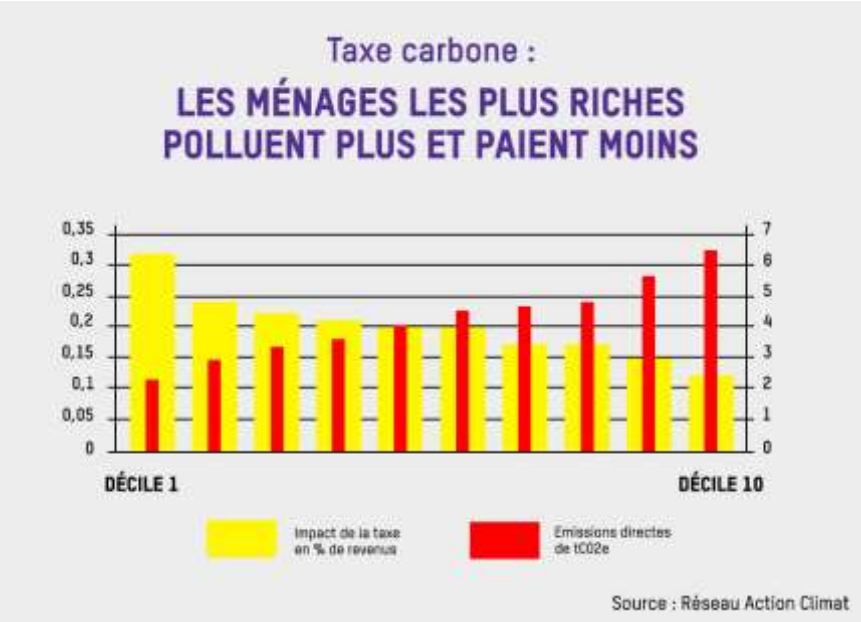


L'objectif principal d'une politique de fiscalité écologique est de changer les comportements les plus polluants. La manière dont nous nous déplaçons, dont nous nous chauffons, dont nous nous alimentons fait grimper notre empreinte carbone. En moyenne, un citoyen français a une empreinte carbone de plus de 10 tonnes d'équivalent CO2 (TCO2). Elle est plus 3 fois plus importante chez les 10% les plus riches que chez les 10% les plus pauvres. Pour circonscrire le réchauffement climatique à moins de 1,5°, comme inscrit dans l'Accord de Paris, et limiter les impacts des changements climatiques sur les populations et la planète, il faut réduire cette empreinte carbone moyenne des individus à 2T de CO2 par an.

Pour y parvenir, la France s'est engagée à réduire de 40% ses émissions d'ici à 2030 – cet objectif doit prochainement être revu à la hausse suite à l'adoption au niveau européen d'un objectif de réduction des émissions de 55% d'ici 2030. Si les émissions sur le territoire français sont en baisse – mais insuffisamment comme l'a rappelé la condamnation de l'Etat dans l'Affaire du Siècle, ce n'est pas le cas des émissions importées[35] qui ont augmenté de 72% depuis 1995. Résultat : l'empreinte carbone des français a augmenté de 7% depuis 1995, du fait d'une consommation basée de plus en plus sur des produits importés à forte empreinte carbone.[36]

Comment dès lors penser une fiscalité écologique juste et efficace ? En ciblant les bons changements de comportements et les bons acteurs. Selon une étude réalisée par Carbone 4, il est possible d'atteindre une empreinte carbone de 2T de CO2 grâce, pour un quart, à des efforts individuels pour changer notre consommation et pour trois quarts, à des politiques publiques et des investissements privés pour faire émerger des alternatives.[37]

Les trois quarts de l'effort doivent donc résulter de changements collectifs, que nous pouvons décider démocratiquement. Il faut que des outils fiscaux ciblent les entreprises (pour décarboner produits et services), les millionnaires, les banques et plus largement les marchés financiers (pour réorienter le financement de l'économie). La fiscalité peut jouer un rôle incitatif, mais elle ne saurait être le seul outil pour changer les comportements. Dans certains cas, la régulation, l'encadrement voire l'interdiction de certaines activités sera plus efficace. Au-delà de la régulation, l'Etat a aussi son rôle pour transformer l'action publique : faire en sorte que chaque euro d'argent public soit au service de la transition écologique à travers des investissements à la hauteur des besoins. Pour que ces alternatives bas carbones soient compétitives, il faut les protéger contre le dumping climatique et social : cela passe notamment par des mesures de protection aux frontières au niveau européen.

Les 25% de l'effort restant résident dans des changements de comportements individuels. Là encore, cibler les comportements les plus polluants est essentiel. Si l'empreinte carbone moyenne d'un-e Français-e est de l'ordre de 10T de CO2 par an, elle est de l'ordre de 18T de CO2 pour les 10% des Français-es les plus riches et de l'ordre de 5T de CO2 pour les 10% des Français-es les plus précaires. Pourtant, la taxe carbone pèse proportionnellement plus sur les plus précaires qui dédient une part plus importante de leurs revenus à la consommation. La taxe carbone a aussi souffert d'un déficit de confiance sur l'utilisation des fonds qui n'étaient pas fléchées vers la transition mais venait en partie abonder des politiques de baisse des prélèvements sur les entreprises.[38] Une taxe sur la consommation de carbone des individus doit donc éviter les écueils du dispositif actuel : un dispositif fortement inégalitaire, criblée d'exonérations profitant aux plus aisés et aux entreprises, qui se concentre sur le changement de comportement des individus sans augmenter à la hauteur des besoins l'investissement public et orienter l'investissement privé.

Ces investissements prennent du temps, alors qu'une hausse de la fiscalité a des impacts immédiats. Pour les ménages les plus précaires, l'absence d'alternatives peut être dramatique : sans possibilité de changer de comportements, des ménages risquent de plonger dans la précarité.

**Prix de l'énergie : l'histoire sans fin**

Trois ans après la crise des gilets jaunes, les prix du gaz et avec, ceux de l'électricité, flambent de nouveau, faisant craindre aux pouvoirs publics une résurgence de la contestation sociale pour le pouvoir de vivre. La tentation de baisser les impôts pour éviter de voir basculer des ménages dans le rouge montre toute les contradictions de dirigeants appelant dans le même temps à mettre un prix sur le carbone pour préparer la sortie des énergies fossiles.

Cette crise n'est pas celle de la taxe carbone. La hausse des prix est due à une augmentation de la demande de gaz, portée par la reprise économique.[39] Elle montre cependant l'intérêt d'organiser notre sortie des énergies fossiles : taxe carbone ou non, la raréfaction des ressources, la multiplication d'évènements climatiques extrêmes, les tensions géopolitiques vont décupler le risque de volatilité des prix. Face à cela, la solution de long-terme est non seulement de planifier la sortie de la dépendance aux fossiles et mais aussi de limiter l'impact

de cette volatilité sur les plus précaires en investissement massivement dans la transition : renforcer l'isolation, multiplier les offres de mobilité douce, l'alimentation locale, etc.

Pour faire face à l'urgence, il faut cibler les aides, les rendre automatiques, pour lutter contre le non-recours. La réintroduction de tarifs sociaux pour couvrir les besoins de base d'électricité, de chauffage devrait être étudiée. La mise en place d'une TICPE flottante temporaire sur certains produits énergétiques de base pourrait également être explorée afin que l'augmentation des prix ne reflète pas les soubresauts du marché en période de forte instabilité, mais uniquement la politique énergétique choisie démocratiquement, en analysant l'impact sur le lissage des prix.

## RECOMMANDATIONS

Pour atteindre une empreinte carbone de 2 tonnes de CO2, objectif cible de l'accord de Paris, trois quarts des efforts doivent viser à faire émerger des nouvelles alternatives. Une politique de fiscalité écologique doit donc en priorité cibler ceux qui détiennent les moyens de production : les entreprises et ceux qui les financent, pour les inciter à s'orienter vers des offres bas carbones. Lorsqu'elle cible les individus, la priorité doit être de cibler les plus polluants, en protégeant les plus précaires.

La seule fiscalité ne sera pas suffisante : l'Etat doit avoir un rôle prépondérant pour contraindre les comportements les plus nocifs et faire émerger plus rapidement les alternatives.

Pas de fiscalité écologique sans investissement public

Selon la projection des données d'I4CE, au moins 25 milliards d'euros d'investissement bas-carbone supplémentaires par an – dont une partie d'investissements publics - seraient nécessaires entre 2024 et 2028 pour tenir la trajectoire de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). Les objectifs de réduction d'émissions de la SNBC sont par ailleurs inférieurs au nouvel objectif européen de réduction des émissions (-55% d'ici 2030). Le montant d'investissement nécessaire sera donc in fine supérieur.[40] De tels objectifs de financement semblent incompatibles avec une politique de réduction du déficit public, à moins de couper fortement dans les dépenses actuelles, dont la moitié sert à assurer la protection sociale. Un objectif de retour à moins de 3% du déficit d'ici 2027, comme présenté par le gouvernement, signifierait une coupe de 15 milliards d'euros de dépenses par an pour y arriver selon les calculs de l'Institut Rousseau.[41]

Face à un tel constat, la mise en place d'une règle verte doit se poser pour permettre de financer la transition écologique à la hauteur de nos besoins sans compromettre notre modèle social. Une telle règle permettrait de déroger aux normes européennes de réduction du déficit, dès lors que l'investissement correspond à une mesure de réduction des émissions de CO2.[42]

Au-delà des nouveaux investissements, chaque euro d'argent public doit être conditionné à des objectifs sociaux et environnementaux. La réponse à la crise du coronavirus a vu l'Etat faire un chèque en blanc aux grandes entreprises, en versant des dizaines de milliards d'euros sans contreparties sociales ni écologiques. Mais hors période de crise, ce sont 140md€ d'aides publiques qui sont versées chaque année aux entreprises.[43] Il est indispensable d'assortir ces aides d'objectifs de transition écologique ambitieux pour renforcer le virage écologique de notre modèle productif. Cela passe le conditionnement du versement de fonds publics au respect d'une trajectoire d'alignement avec l'Accord de Paris.

## 1. Pour un ISF Climatique : faire payer une surtaxe aux millionnaires les plus polluants

Le style de vie des français les plus riches est plus polluant que la moyenne des Français-e-s. Selon les travaux de l'OFCE, l'empreinte carbone des 10% les plus riches est au moins 3 fois supérieure à celle des 10% les plus pauvres.[44] En cause notamment, les transports : selon l'ONG Transport et Environnement, 1 vol sur 10 au départ de la France est un jet privé, dont le propriétaire dispose en moyenne d'une fortune de 1,3 milliards d'euros.[45]

Mais les empreintes carbones les plus fortes sont surtout concentrées tout en haut de la distribution de richesse. Par leur style de vie, d'abord, en cumulant les déplacements en jets privés ou en yacht, mais surtout par leurs investissements dans des entreprises polluantes, les millionnaires ont une empreinte carbone de 189 tonnes de CO2, 66 fois supérieure à celle des 10% les plus pauvres.[46]

Pour y faire face, il faut non seulement taxer les comportements les plus polluants des plus riches mais aussi leurs investissements dans des entreprises polluantes. C'est le but d'un ISF climatique.

Popularisé par Greenpeace, cet instrument fiscal permettrait d'ajouter une surtaxe carbone à un impôt sur la fortune, de manière à appliquer une pénalité aux actifs financiers les plus polluants détenus par les multimillionnaires et les milliardaires. Ceux d'entre eux qui détiennent le capital d'entreprises pourraient ainsi être incités à décarboner leurs entreprises ou désinvestir des entreprises les plus polluantes. Selon les calculs de Greenpeace et Oxfam France, une telle composante permettrait d'ajouter plus de 7 milliards d'euros de recettes à l'ISF tel qu'il existait avant 2017.[47] Cet ISF climatique permettrait de remettre une approche équitable au cœur de la fiscalité écologique, en transférant une partie de la responsabilité du consommateur à ceux qui détiennent les moyens de production, ceux qui sont à même de faire émerger des alternatives.

## 2. Réorienter les marchés financiers vers la transition

Pour agir en amont de la chaîne de production, les millionnaires ne sont pas les seuls à pouvoir réorienter leur investissement vers la transition. Les banques tout comme les acteurs sur les marchés financiers peuvent décider d'utiliser leur argent pour faire émerger des produits et services au service de la transition écologique, ou financer le modèle existant.

Taxonomie : donner un cadre aux investissements

Vers quels secteurs orienter les investissements ? Quels investissements doivent être découragés ? La mise en place de la taxonomie verte au niveau européen pourrait constituer un premier pas pour créer un catalogue commun d'investissements verts. Mais elle devra absolument être accompagnée d'une taxonomie « brune » pour lister les activités néfastes à la transition. La Commission européenne devrait faire une première proposition de taxonomie verte en 2022.[48]

Mais cataloguer les activités ne saurait être une fin en soi. Il est indispensable de mettre les outils pour orienter les comportements. Dans certains cas, la fiscalité pourra inciter à investir dans le vert et désinciter à investir dans le brun. Dans d'autres cas, la régulation est la meilleure arme : alors que l'Agence internationale de l'énergie estime désormais que pour respecter l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, il ne faut plus développer de nouvelles infrastructures fossiles[49], il est indispensable de mettre fin au financement public de ces infrastructures.

Pour assurer un financement pérenne des investissements dans la transition, il est aussi nécessaire de lutter contre la spéculation financière. En particulier, le trading à haute fréquence sur les marchés financiers, qui permet à des acteurs d'acheter et de revendre des titres en quelques millisecondes est délétère pour la stabilité des entreprises. Son essor a permis l'arrivée de fonds spéculatifs avides de réaliser des gains à court terme en démultipliant les opportunités de spéculations sur la bourse. Les sommes en jeu sont colossales. L'introduction du trading haute fréquence a fait exploser le nombre de transactions financières. Celles effectuées sur les marchés d'actions s'élevaient en 2018 à plus de 100 000 milliards de dollars chaque année, ce qui équivaut à près de 150 % du PIB mondial, contre seulement 5 % en 1975.[50] Le temps de détention moyen d'une action sur un marché américain est passé de plus de 2 ans au début des années 1990 à 22 secondes à la fin des années 2000.[51]

Si la France a mis en place une Taxe sur la transaction financière (TTF) depuis 2012, les opérations de trading haute fréquence sont toujours exclues. L'introduction d'une taxation intra-journalière permettrait de lutter contre les comportements les plus spéculatifs et sécuriser les investissements bas-carbones des entreprises. Une telle taxation pourrait augmenter le rendement de la TTF de 2 à 4 milliard d'euros. [52]

Lutter contre le dumping social et écologique

La France n'est pas isolée. Elle vit dans une économie mondialisée, bâtie sur la poursuite d'une offre à moindre coût permise par le dumping social et écologique. Bâtir des produits et services bas-carbones ne suffit pas à faire changer les comportements. Il faut protéger ces alternatives du dumping écologique et social. Près de 50% de l'empreinte carbone de la France dépend ainsi des émissions importées.[53]

Face à ce phénomène, de nombreux acteurs mettent en avant l'initiative de la Commission européenne de mettre en place mécanisme carbone d'ajustement aux frontières (MCAF) imposant une surtaxe aux entreprises qui importent des produits fortement carbonés. Mais ce dispositif ne s'appliquera qu'aux industries soumises au marché carbone, soit les secteurs de l'électricité, du ciment, de l'aluminium, du fer de l'acier, et de l'engrais. Il ne s'agit donc pas encore à ce stade d'une solution miracle pour lutter contre le dumping social et écologique, mais elle a vocation à être enrichie. A terme, un vrai mécanisme d'ajustement carbone doit permettre de lutter contre l'ensemble des produits importés fortement carbonés.

## 3. Mettre fin aux niches fiscales climaticides

Parmi les griefs du mouvement des gilets jaunes sur la fiscalité écologique, on retrouve régulièrement les exonérations dont bénéficient des secteurs très polluants et les plus riches.

C'est dans les transports où l'écart est le plus flagrant : alors que les déplacements en voitures, y compris les déplacements contraints, sont soumis à la taxe carbone, les déplacements en avion ne le sont pas. Le secteur aérien ne paie aucune taxe carbone sur le kérosène qu'il consomme, contrairement aux autres carburants routiers.

Les déplacements en avion sont pourtant un mode de transport essentiellement utilisé par les plus riches. 1 vol sur dix au départ de la France est un jet privé, et la pandémie a augmenté le recours à l'avion chez les plus riches.[54] Seuls 4% des français prenaient régulièrement l'avion en 2014, 20% des français ne le prenaient pas en 2019. Près d'un cadre sur deux avait pris l'avion au moins une fois. Pour les ouvriers cette proportion était inférieure à 20%.[55] Selon une étude de l'Université de Cambridge, les déplacements en avion représentent une empreinte carbone

moyenne de plus de 22 tonnes chez les 1% des européens les plus riches, contre moins de 0,5 tonnes pour les 50% les plus pauvres.[56]

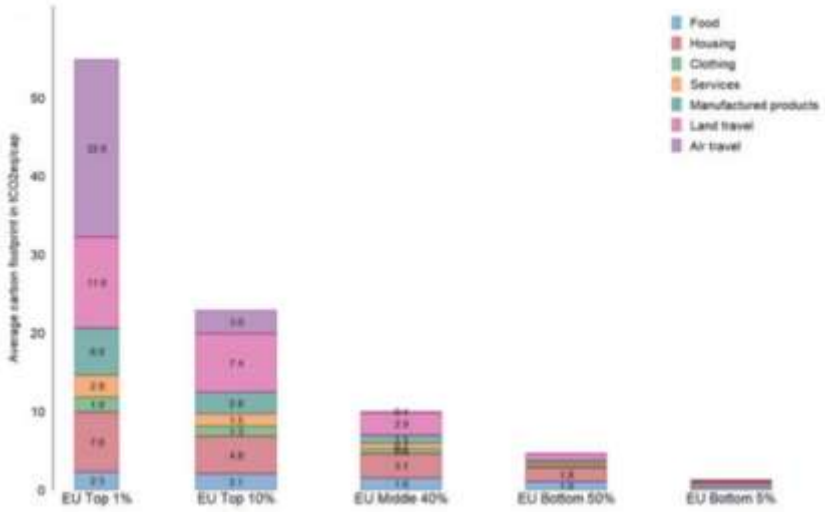


Ivanova & Wood (2020)

La niche fiscale sur le kérosène n'est qu'un exemple parmi d'autres. Elle représente un manque à gagner pour l'Etat de 3,6 milliards d'euros. Selon le dernier décompte du Réseau Action Climat, les niches fiscales encourageant des comportements polluants chez les riches individus et les grosses entreprises représentent encore 16 milliards d'euros par an. Un plan de suppression de ces niches doit être accompagné d'une analyse d'impact sur les classes précaires et moyennes en prévoyant des dispositifs d'accompagnements.

## 4. Réorienter l'impôt pour favoriser la transition

Au-delà de la fin des niches fiscales climaticides, c'est bien l'ensemble de la fiscalité qu'il faut repenser à l'aune de la justice climatique. En mettant en place des renforcements de l'impôt (IS, ou impôt ad-hoc) sur les comportements les plus polluants des plus riches et, au contraire, en baissant les impôts (TVA) des activités favorables à la transition bas-carbone.

Un autre exemple de fiscalité écologique visant les comportements les plus polluants concerne le malus auto. Déjà en place depuis plusieurs années, il frappe les voitures à la consommation au litre les plus polluantes. Selon le Réseau Action Climat, le malus auto est encore trop limité : seul un tiers des voitures neuves ont été soumises à un malus, et seuls 5% avaient un montant de malus supérieur à 1000€. L'essor de voitures de plus en plus lourdes comme les SUV fait monter la consommation de carburant : les SUV représentent désormais 38% des ventes contre moins de 10% il y a 10 ans. L'ajout du poids dans le malus auto est destiné à désinciter à l'achat de grosses voitures plus polluantes.[57]. En 2021, le gouvernement a introduit pour la première fois un malus sur le poids des voitures de plus de 1,8 tonne, soit moins de 2% des véhicules vendus en France. Une extension du malus à 1,4 tonne, comme préconisé par la Convention Citoyenne pour le Climat pourrait couvrir jusqu'à 26% des ventes de voiture et rapporter plus de 2,7 milliards d'euros de recettes, soit 1,5 milliards d'euros de plus que le dispositif actuel. [58] A termes, la régulation devrait encadrer fortement la vente des véhicules les plus lourds.

| Taux de TVA réduit sur les produits éco-conçus : la ligne de crête européenne |
|---|

Au contraire, certaines activités bas-carbone devraient être encouragées pour être rendues plus compétitives. La baisse du taux de TVA revient régulièrement comme une solution. Elle est pourtant loin d'être simple.

Le cadre européen fixe un taux de TVA normal (à 20% pour la France), des taux de TVA intermédiaires, réduits et zéros. Les catégories de produits et services bénéficiant de ces taux de TVA intermédiaires, réduits et zéros sont actuellement fixées par les directives européennes. Et l'harmonisation fiscale de la TVA ne permet en théorie ni de coopération renforcée, ni de mesure unilatérale sur le sujet. Faire rentrer de nouveaux produits au sein des catégories de taux de TVA réduits demande donc une renégociation à 27 Etats membres.

Des négociations sont déjà en cours et pourraient aboutir dès 2022 pour donner plus de flexibilité aux Etats membres de pratiquer des taux réduits sur des produits et services. Valider une réforme écologique d'ampleur sur la TVA n'est donc pas impossible, mais cette renégociation pourrait voir des pays frontaliers opter pour des taux réduits sur des produits peu écologiques, alimentant une concurrence déloyale. Une taxonomie verte ambitieuse pourrait fournir une base de négociation intéressante pour des taux de TVA réduits favorisant les filières bas-carbone.

La baisse de la TVA n'est par ailleurs pas un gage de baisse des prix. La baisse de la TVA dans la restauration a ainsi largement plus bénéficié aux restaurants qu'aux consommateurs.[59] Il est donc nécessaire de négocier des baisses visant les filières à favoriser plutôt que le seul prix des produits. C'est par exemple le cas des activités de réemploi et de réparation qui permettent de lutter contre l'obsolescence programmée. Appliquer un taux réduit de TVA aux produits issus de ces filières permettrait de les rendre plus attractifs et encourager le développement de ces filières.

## 5. Protéger les plus précaires : les modalités d'une taxe carbone juste

La taxe carbone sur la consommation des individus est gelée depuis 2018. Le prix du carbone intégré aux impôts de consommations est actuellement de 44 euros. Sans la mobilisation des gilets jaunes, sa trajectoire initiale aurait dû amener le prix du carbone à 86 euros en 2022.[60] La fiscalité écologique ne doit pas se réduire à la taxe carbone sur les individus. Celle-ci doit faire partie intégrante d'une politique de fiscalité écologique ambitieuse qui déplace la responsabilité du consommateur aux producteurs, des plus précaires aux plus pollueurs. Elle doit aussi être accompagnée d'investissements massifs pour faire émerger des alternatives en termes de transport, de logement, d'alimentation, etc.

Une nouvelle trajectoire de reprise de la taxe carbone doit donc prendre en compte l'ensemble de ces facteurs pour être acceptable. Elle devrait faire l'objet d'une consultation large. Pour les plus précaires, une trajectoire de reprise de la taxe carbone trop ardue pourrait faire plonger des ménages dans la pauvreté sans accompagnement financier, faute d'alternative bas-carbone immédiatement accessible. Il est donc indispensable de mettre en place des dispositifs d'accompagnement transitoires à la hauteur des enjeux pour permettre de se loger, de se nourrir, de se chauffer, de se déplacer décemment, sans avoir à choisir.

Des dispositifs existent comme le chèque énergie qui permet de compenser une partie du coût du chauffage et de l'isolation d'un logement. Mais les démarches administratives à réaliser font qu'un ménage sur quatre concerné par le dispositif ne le réclame pas.[61] Par ailleurs, ce chèque ne couvre pas les enjeux de mobilité et son montant reste faible. Durant la crise du coronavirus, le Réseau Action Climat proposait ainsi de passer le chèque énergie à 710 euros pour les ménages les plus

touchés, contre 100 euros actuellement.[62] La réintroduction de tarifs sociaux pourrait être envisagée à moyen-terme comme un outil de limitation des effets. Ces tarifs, automatiques, présentent l'avantage de réduire le coût d'une consommation de base, tout en décourageant une consommation excessive.

Quelle que soit sa forme, la mise en place d'un dispositif de réduction de l'impact de la taxe carbone doit répondre à une série de critères de fonctionnalité. Il doit prendre en compte l'ensemble des dépenses contraintes des ménages les plus précaires. L'étendue des bénéficiaires couverts doit faire l'objet d'un débat démocratique. Il doit être disponible sans démarche administrative pour éliminer le non-recours. Un tel dispositif doit être financé par les recettes de la taxe carbone pour s'assurer de l'équité du dispositif et de la bonne utilisation des ressources.

Récapitulatif des mesures pour une fiscalité écologique

1. Mettre en place un ISF vert en introduisant une composante carbone visant les actifs financiers polluants détenus par les milliardaires.
Gain estimé : 4 milliards d'euros par an.

2. Introduire une taxation intrajournalière sur les transactions financières pour lutter contre la spéculation et sécuriser l'investissement bas-carbone
Gain estimé : Entre 2 et 4 milliards d'euros par an

3. Mettre fin aux niches fiscales polluantes offertes par l'Etat aux plus riches et aux grandes entreprises
Gain estimé : 16 milliards d'euros par an.

4. Renforcer la fiscalité carbone sur les activités les plus polluantes avec notamment un malus auto sur les véhicules de plus de 1,4 tonne
Gain estimé : 1,5 milliard d'euros

5. Conditionner la reprise d'une taxe carbone à la mise en place d'un dispositif rénové de protection des plus précaires
Gain estimé : dépend de la trajectoire de reprise et du mécanisme de compensation des précaires qui doivent faire l'objet d'un débat démocratique.

Par ailleurs, la mise en place d'une fiscalité écologique ne peut être pensée sans des mesures complémentaires d'investissements et de régulation :

1. Investir au moins 20 milliards d'euros par an à partir de 2024 dans la transition écologique pour tenir les engagements de la Stratégie Nationale Bas Carbone. Ces montants sont nécessaires pour enclencher une transition de nos mobilités, de nos logements, etc. Pour tenir ces investissements, une règle verte doit être envisagée.

2. Conditionner chaque euro d'argent public versé au privé à des objectifs d'alignement avec l'Accord de Paris.

3. Mettre en place une taxonomie verte et une taxonomie brune pour orienter l'investissement financier des activités polluantes vers les activités bas-carbone en modulant les impôts en fonction de l'investissement.

4. Lutter contre le dumping écologique et social à travers la mise en place de véritable barrières. Le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières dans son design actuel laisse trop de possibilité de contournement.

# FISCALITÉ FÉMINISTE : RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

## Contexte

Depuis 1946, la Constitution garantit l'égalité de droits entre les femmes et les hommes dans tous les domaines. 26 ans après, en 1972, le principe d'égalité de rémunération entre femmes et hommes fait son entrée dans la loi : « à travail égal, salaire égal ». Près de 50 ans plus tard, l'égalité professionnelle n'est toujours pas atteinte. L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est en moyenne de 28,5%. A temps de travail équivalent, cet écart est de près de 16,8%. A temps de travail et métier équivalent, l'écart est supérieur à 5%.[63] Il existe donc une discrimination pure et simple des femmes en termes de salaires qui peut être sanctionnée par la loi. Mais l'immense majorité de l'écart est ailleurs, c'est le fruit d'une ségrégation professionnelle qui assigne aux femmes une surreprésentation dans les métiers les moins bien rémunérés et dans les emplois à temps partiels subis.

Les femmes sont concentrées dans 12 familles professionnelles, dévalorisées financièrement et socialement, où les qualifications et la pénibilité ne sont pas reconnues. Les assistant-e-s maternelles, les employé-e-s de maisons, aides à domicile et aides ménagères, les secrétaires et secrétaires de direction demeurent à plus de 95 % des femmes. Et ces dernières sont sous-représentées parmi les ingénieur-e-s et les cadres de l'industrie (25%), dans la construction et les travaux publics (19%) et dans l'armée, la police, les pompiers (14%). Elles représentent seulement 40% des cadres, 29% des PDG et elles ne sont que 18,4 % à siéger dans les comités exécutifs des entreprises du SBF120. Plus elles montent dans l'échelle, plus l'écart de salaire avec leurs homologues masculins est important : une femme cadre gagne 20% de moins qu'un collègue, contre 16% chez les ouvriers, et 8% pour les employés. Au-delà du métier, elles sont aussi celles qui font face à la plus grande précarité de l'emploi occupant 78% des emplois à temps partiel et 70% des CDD et des intérims.[64]

Il ne s'agit pas uniquement d'un problème de marché du travail, de hiérarchisation de l'utilité des métiers. Il est également nécessaire de s'interroger sur les fondements du système fiscal et son impact sur l'émancipation économique des femmes que ce soit dans l'accès au travail ou aux minima sociaux.

La conjugalisation des revenus (le fait de payer ses impôts au niveau du ménage) a ainsi été pointée du doigt par plusieurs expert-e-s comme un facteur de spécialisation au sein du couple, autrement dit une politique qui incite plus la personne la mieux payée d'un couple[65] (le plus souvent un homme) à développer sa carrière et réduire son implication dans les tâches domestiques tandis que la personne la moins bien payée d'un couple (le plus souvent une femme) faisait l'opposé, renforçant les inégalités entre les femmes et les hommes.

La fiscalisation de la pension alimentaire traduit aussi la vision archaïque du dispositif où l'ex-conjoint-e(le plus souvent un homme) peut déduire de son revenu fiscal de référence les

montants d'aides alimentaires qui doivent être intégrés dans celui du conjoint bénéficiaire (le plus souvent une femme). Ce faisant, certaines femmes perdent le bénéfice de minima sociaux.

Penser une fiscalité féministe, c'est construire des mesures fiscales en analysant l'impact de ces politiques sur la moitié de la population.

## RECOMMANDATIONS

### 1. Individualiser l'impôt sur le revenu pour améliorer l'émancipation économique des femmes

Actuellement, pour les personnes mariées et/ou pacsées, l'impôt sur le revenu est prélevé au niveau du ménage. Cette conjugalisation de l'impôt – appelée quotient conjugal – signifie que l'ensemble des revenus du couple sont groupés et soumis à un barème unique. Au niveau du ménage, cela permet de faire baisser les impôts du couple, on pourrait donc estimer qu'il s'agit d'un outil de redistribution efficace. Mais son impact sur la spécialisation des rôles au sein du couple interroge.

Comment fonctionne le quotient conjugal ?

Ce n'est pas le revenu individuel de ces contribuables qui est imposé, mais la somme de leurs revenus divisée par un nombre de parts qui tient compte de la composition de la famille. Le nombre de parts est de deux pour le couple (quotient conjugal). Le montant de l'impôt est ensuite calculé sur ce nouveau revenu, appelé quotient, avant d'être multiplié par le nombre de parts pour arriver à l'impôt total du ménage. Pour un couple, ce dispositif revient à payer son impôt sur le revenu moyen du ménage. Il ne modifie donc pas le montant de l'impôt payé par un couple à revenus égaux, mais peut être avantageux lorsqu'il existe une asymétrie de revenus au sein du couple.

| | Revenu annuel | Nombre de parts | Quotient | Taux marginal d'imposition | Impôt payé |
|---|---|---|---|---|---|
| Couple en union libre | | | | | |
| Individu A | 20 000€ | 1 | 20 000€ | 11% | 806€* |
| Individu B | 40 000€ | 1 | 40 000€ | 30% | 6006€ |
| Couple marié ou pacsé | | | | | |
| Couple | 60 000€ | 2 | 30 000€ | 30% | 2 x 3006€ = 6012€ |

Sur cet exemple la conjugalisation de l'impôt est globalement avantageuse pour le couple qui paie 800 euros d'impôt sur le revenu en moins. Cependant, le soutien secondaire voit son taux marginal d'imposition passer de 11% à 30%. Le quotient conjugal accentue la spécialisation au sein des couples[66] : le soutien secondaire (le partenaire aux revenus les plus faibles) réduit en priorité son temps de travail car son gain d'activité (son revenu horaire net lorsqu'il augmente son temps de travail) est plus faible qu'il ne le serait en union libre.

*l'impôt payé a été réduit de 285€ par le dispositif de la décote sur les bas revenus

L'effet collatéral de la conjugalisation est de spécialiser les activités au sein du couple : en matière de choix de carrière, le soutien secondaire (la personne qui gagne le moins bien sa vie au sein du couple, c'est-à-dire une femme pour 3 couples sur 4) est incitée à spécialiser son temps dans le travail domestique non-rémunéré, ou le travail à temps partiel et laisser une charge de travail professionnel plus importante au soutien primaire. Dit autrement, il sera fiscalement plus avantageux pour le couple que le soutien primaire (dans la majorité des cas, un homme) travaille plus que le soutien secondaire (dans la majorité des cas, une femme).[67] Plusieurs études ont ainsi montré comment le système actuel incite les femmes en couple à rester en dehors ou à la marge du marché du travail, et in fine, participe à l'exacerbation des inégalités économiques entre les femmes et les hommes.[68] Le système de conjugalisation peut donc être un obstacle à la poursuite d'une carrière professionnelle pour les femmes. Ce dispositif, hérité d'une vision datée de la famille où le couple est constitué de « monsieur gagne-pain et madame au-foyer »[69] ne correspond plus aux modèles de famille actuel.

Par ailleurs, le quotient conjugal donne une prime aux inégalités de revenus, la réduction d'impôt étant d'autant plus forte que les inégalités salariales au sein du couple sont fortes. Le système n'étant pas plafonné, les réductions les plus importantes sont captées par les ménages les plus riches.

L'individualisation de l'impôt sur le revenu permettra de lever l'incitation à la spécialisation au sein du couple, elle rétablira l'équité entre les couples mariés, pacsés et les personnes en union libre qui ne bénéficient pas du système, elle permettra d'avoir une meilleure lisibilité sur l'impôt payé par les citoyen-ne-s et elle rapportera de l'argent à l'Etat. En individualisant, la baisse des impôts pour les soutiens secondaires est en effet moindre que la hausse d'impôt pour les soutiens primaires. Selon l'OFCE, la réforme devrait rapporter plus de 7 milliards d'euros par an à l'Etat.[70] Afin de maintenir une politique de d'équité familiale, le quotient familial pourra lui être distribué à parts égales entre les parents. L'individualisation de l'impôt doit par ailleurs être accompagnée d'une individualisation de l'ensemble des prestations sociales (RSA, AAH, prime d'activité, etc.)

Par cohérence avec les objectifs politiques de réduction des inégalités, une partie des recettes devrait être utilisée pour neutraliser l'impact de la hausse d'impôt sur le revenu des soutiens primaires lorsqu'ils font partie des classes populaires. Cela peut être atteint notamment en baissant les taux des contributions fiscales et sociales présentées dans le chapitre précédent. Il s'agit d'une minorité, avec l'individualisation, 60% des perdants de la réforme se situent dans parmi les 30% les plus riches contre 6% dans 30% les plus précaires, selon les calculs de l'OFCE.[71]

Quel impact sur les inégalités du quotient familial ?

Le quotient familial peut être cumulé avec le quotient conjugal, avec des parts rajoutés en fonction du nombre d'enfants à charge. Un couple marié avec 3 enfants bénéficie de 4 parts, et voit donc son revenu imposable divisé par 4. La déconjugalisation devra s'accompagner dans un premier temps d'une répartition équitable des gains du quotient familial entre les conjoints. Mais l'impact inégalitaire du quotient familial devrait faire l'objet d'une analyse approfondie et de recommandations spécifiques : même si un plafonnement existe depuis 2012, la moitié des gains sont captés par les 25% des ménages les plus aisés.[72]

## 2. Revoir la fiscalisation des pensions alimentaires

La fiscalité peut jouer aussi un rôle déterminant en matière d'accès aux droits pour les femmes, comme dans les divorces. Selon l'INSEE, les femmes perdent en moyenne 6 fois plus de revenus

que les hommes dans le cadre d'une rupture.[73] Dans l'immense majorité des cas, elles sont chargées de la garde des enfants en cas de rupture. Cette charge contribue à la perte de niveau de vie des femmes mais est censée être compensée par la pension alimentaire versée par le père. En réalité, la pension alimentaire ne couvre généralement pas la perte supplémentaire de niveau de vie due aux enfants après la rupture, mais les prestations sociales compensent afin que les femmes avec enfants ne subissent pas un préjudice plus important que les femmes sans enfants.

Mais la fiscalisation de cette pension alimentaire renforce les inégalités et peut avoir un impact dramatique sur l'accès aux droits des femmes. Le système, traduit une vision archaïque du couple séparé, où la pension alimentaire versée par l'ex conjoint (dans 97% des cas un homme) est considérée comme un revenu pour l'autre conjoint (dans l'immense majorité des cas, une femme) et non simplement comme la nécessité pour le père de concourir à l'éducation de ses enfants, comme il le ferait dans un couple marié et/ou pacsé. Ainsi le régime fiscal de la pension alimentaire permet à celui qui verse la pension alimentaire de déduire les montants de son revenu imposable, et donc de baisser ses impôts. Cette pension alimentaire correspond pourtant aux besoins éducatifs de ses enfants. Elle est entièrement déductible lorsque les enfants sont mineurs. Plus le père est aisé, plus il peut ainsi profiter d'une réduction importante. Un père versant une pension de 12 000 euros par an et se situant dans la tranche marginale de 30% d'impôt sur le revenu (comme la majorité des foyers fiscaux) pourra ainsi économiser plus de 3500 euros d'impôts. S'il se trouve dans la tranche marginale de 45%, l'économie peut atteindre 4500 euros.[74]

Pour les femmes qui perçoivent la pension alimentaire, c'est la double peine. Elles doivent non seulement intégrer les montants perçus dans leur revenu imposable et donc payer plus d'impôts, alors qu'il ne s'agit pas de leur revenu, mais d'une participation de l'ex-conjoint destiné à l'éducation de leur enfant ; mais elles peuvent aussi, par ce biais, perdre le bénéfice de certaines prestations sociales, comme par exemple l'aide au logement.[75]

Loin d'être remis en cause, ce principe vient d'être étendu par une récente décision de justice qui permettra désormais aux pères de déduire aussi les dépenses directement prises en charge (paiement des frais de scolarité, des activités extrascolaires, du salaire de la nourrice...) et aux mères de réintégrer les frais. Le Conseil d'Etat a par ailleurs étendu cet avantage aux droits de jouissance d'un bien immobilier.

Bâtir une fiscalité féministe, c'est ne plus faire peser le risque de voir une pension alimentaire faire sortir des femmes précaires des prestations sociales. Les pensions alimentaires devraient donc être défiscalisées jusqu'à un certain seuil, décidé démocratiquement.

Baisse de la TVA, la solution miracle ?

Depuis 2015, les protections hygiéniques sont soumises à un taux de TVA réduit à 5,5%, réservé aux produits de première nécessité, contre 20% précédemment. Il s'agit d'une décision de justice de genre de considérer ces produits comme étant de première nécessité, alors que les dépenses liées aux menstruations pourraient atteindre entre 8 000 et 23 000 euros le long d'une vie, selon un rapport parlementaire, le surplus de TVA correspondant ainsi à une taxe rose, payée par les femmes.[76]

Certaines voix s'élèvent aujourd'hui pour appliquer un taux super-réduit de TVA, à 2,1% sur ces produits hygiéniques en plaidant un accès renforcé. Pour une dépense de l'ordre de 10€ par mois, le passage d'un taux de TVA de 5,5 à 2,1% ferait économiser un montant de l'ordre de 30 centimes, à supposer que les producteurs répercutent la baisse, certains ayant été pointé du doigt lors du passage du taux normal au taux réduit de 5,5%.[77]

« *La gratuité serait donc un outil bien plus adapté qu'une nouvelle baisse de la TVA pour favoriser l'accès aux protections périodiques. C'est la voie initiée par l'Ecosse en 2020, devenant le premier pays à les rendre accessibles gratuitement. Si de premiers pas ont également été faits en ce sens en France, ces mesures restent partielles (limitées à une tranche d'âge et/ou à certains types de protections) donc insuffisantes face à une précarité menstruelle qui aurait doublé entre 2021 et 2023, avec 4 millions de personnes concernées.* .[78]

Récapitulatif des mesures pour une fiscalité féministe

1. Individualisation de l'impôt sur le revenu : cette mesure permet de lutter contre la spécialisation des tâches au sein du couple et soutient l'émancipation économique des femmes.
Gain estimé : 7,2 milliards d'euros. Une partie des recettes est utilisée pour neutraliser l'impact de la réforme sur les classes populaires, via une baisse de la contribution fiscale.

2. Réforme de la fiscalisation de la pension alimentaire : la pension alimentaire est sortie du revenu fiscal de référence du conjoint bénéficiaire (le plus souvent une femme) jusqu'à un seuil décidé démocratiquement.
Gain estimé : Non estimé

# IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS : FAIRE PAYER UNE JUSTE PART D'IMPOT AUX MULTINATIONALES

## Constat

Comment mettre fin à la course au moins-disant en matière d'impôt sur les grandes entreprises ? Depuis les années 80, les taux d'impôt sur les bénéfices des entreprises ont été divisés par deux. La France n'échappe pas à la tendance, de 50% en 1985, le taux d'impôt devrait atteindre 25% en 2022.[79]

Cette tendance n'a rien d'un hasard, c'est le résultat d'un système de taxation des grandes entreprises largement obsolète. Ce système leur permet d'éviter d'être taxées là où elles ont une activité économique réelle en délocalisant facilement leurs bénéfices dans des paradis fiscaux. Un phénomène exacerbé par la digitalisation de l'économie. En moyenne, 40% des bénéfices réalisés à l'étranger par une multinationale sont délocalisés dans les paradis fiscaux[80] avec des taux d'impôt très bas ou nuls. Pour faire face à la concurrence déloyale des paradis fiscaux, de nombreux pays baissent progressivement leurs impôts sur les grandes entreprises, entraînant une baisse généralisée de l'impôt sur les sociétés. A ce rythme, les multinationales pourraient ne plus payer d'impôt sur leurs bénéfices d'ici 2050.[81]

La baisse des taux est accompagnée d'une multiplication des crédits d'impôts pour les entreprises, dont profitent largement les plus grandes d'entre elles. En France, le plus important, le Crédit d'impôt recherche, a vu son montant multiplié par 3,5 en 10 ans sans pour autant voir une augmentation proportionnelle des brevets ou de l'investissement en innovation. Alors qu'elles représentent 0,3% des entreprises françaises, les grandes entreprises captent à elles seules un tiers des montants du CIR. Une étude récente de France Stratégie pointait du doigt un dispositif « qui s'apparente à un substitut de baisse de l'impôt sur les sociétés ».[82] La baisse des taux combinée à la multiplication des crédits d'impôt a produit une baisse de près d'un quart des recettes de l'impôt sur les sociétés en 20 ans, compensé par la hausse de la TVA et de la CSG.

L'évasion fiscale des multinationales fait perdre des recettes à l'Etat, mais instaure aussi une concurrence déloyale avec les PME qui paient la totalité de leur impôt en France et les autoentrepreneurs ayant des taux d'imposition supérieurs. S'attaquer à la concurrence fiscale déloyale des paradis fiscaux, c'est donc non seulement permettre de mettre fin au transfert de fiscalité des bénéfices des entreprises à la TVA et la CSG, mais aussi s'attaquer à la concurrence déloyale des multinationales sur les petites entreprises. Pour cela, il faut remettre en cause le fonctionnement même de l'imposition des multinationales pour taxer là où la valeur est créée et mettre en terme au nivellement par le bas de l'imposition des bénéfices avec un taux effectif plancher à payer pour les grandes entreprises.

Taxation mondiale des multinationales : la révolution fiscale avortée de l'OCDE ?

En 2016, les négociations de ces deux réformes systémiques ont été pour la première fois confiées par le G20 à l'OCDE avec le mandat de mettre en place d'un taux d'impôt plancher payé par les multinationales, afin de mettre fin à la course au moins disant fiscal et réfléchir à une redistribution des droits à taxer pour taxer les grandes entreprises en fonction de leur activité

économique réelle (et non plus de leur montages fiscaux), avec pour but explicit de permettre aux pays de taxer les activités des géants du numérique.

Sur le papier, les deux réformes proposées initialement pouvaient mettre fin au système industrialisé d'évasion fiscale pratiquée par les multinationales. Le compromis endossé le 8 octobre 2021 par 134 pays est loin d'être aussi ambitieux.

Le taux effectif retenu de 15% pourrait laisser une grande latitude à de nombreux pays de continuer à baisser leurs impôts sur les multinationales, alimentant la course au moins disant fiscal. D'autant que des exceptions de substance pourraient permettre aux multinationales de payer un taux d'impôt largement inférieur à 15% (pouvant descendre jusqu'à 3 à 4%). La réforme renforce également les inégalités avec les pays du Sud. Plus de 60% des recettes de l'impôt minimum devraient être captées par les pays riches, moins de 3% par les pays en voie de développement.

Quant à la redistribution des droits à taxer, l'accord ne devrait concerner que les très grandes entreprises (moins de 80, selon une étude indépendante) et ne devrait s'appliquer que sur une petite partie des bénéfices des entreprises concernées, le reste des bénéfices restant soumis au système actuel. En échange, les pays appliquant la réforme devront renoncer à appliquer des mesures unilatérales – comme la taxe française sur les géants du numérique – et se soumettre à un mécanisme d'arbitrage pour de nouveaux impôts. Des contreparties dont les conséquences pourraient être extrêmement importantes pour un pays souhaitant appliquer une réforme ambitieuse de la fiscalité des entreprises.[83]

Un premier accord a été finalisé au niveau de l'OCDE concernant le taux d'impôt plancher de 15%, puis une directive adoptée par l'Union européenne pour le transposer, dont les effets resteront donc limités. A la France de soutenir un impôt minimum plus ambitieux, ainsi qu'une réforme qui permette réellement de taxer les multinationales là où elles ont une activité économique réelle, en Europe ou a minima à l'échelle française.

Enfin, les crises successives ont permis de révéler les comportements de certaines multinationales qui, profitant de ces chocs, augmentent leurs marges, prix et ainsi profits. Depuis 2021, les records de profits s'enchainent alors que dans le même temps les salaires peinent à progresser et l'inflation rogne dans le pouvoir d'achat des ménages. L'année 2023 n'apparaît pas en reste puisqu'au 1er semestre les entreprises du CAC40 ont encore réalisé des profits records. Dans un contexte d'inflation persistante des mesures doivent être prises pour assurer que les prix n'augmentent pas d'avantage que les coûts réels de productions. C'est dans cette optique que nous proposons d'établir une taxe automatique sur les superprofits pour permettre à l'Etat de limiter les comportements de « cupidité » pouvant animer certaines multinationales en période de crise. Parallèlement, le développement rapide des rachats d'actions porte le risque d'une baisse de l'investissement productifs ainsi que de la rémunération distribuée à leurs employés par les entreprises qui abusent de cette pratique.

## RECOMMANDATIONS

### 1. Mettre en place un impôt minimum effectif juste pour les multinationales, sans exception

En matière de fiscalité, les discussions à l'échelon européen sont toujours complexes puisqu'un texte doit obtenir l'assentiment de l'ensemble des 27 pays membres de l'UE. L'avantage de cette mesure est qu'elle a été conçue pour être applicable unilatéralement.

Non, car la mesure a été conçue pour être appliquée unilatéralement en cas de blocage institutionnel. Si un pays refuse de remonter son taux plancher (après déduction de l'ensemble des exonérations), le pays où se situe le siège de l'entreprise pourra collecter la différence en impôt. Les USA ont ainsi déjà annoncé qu'ils appliqueraient la mesure pour financer leur plan de relance, même en cas de blocage international.

La France aurait donc pu aborder ces négociations avec ambition et défendre une version améliorée de la mesure initiée par l'OCDE. Malheureusement, la directive européenne n'est revenue ni sur les exonérations de substance ni sur le taux plancher de 15% initial.

Pourtant un taux à 21% comme proposé initialement par Joe Biden pourrait rapporter 4 fois plus à la France, soit 16 milliards d'euros, selon les calculs de l'Observatoire européen des politiques fiscales. Un taux à 25%, comme proposé par certains économistes dont le prix Nobel Joseph Stiglitz pourrait rapporter 26 milliards d'euros.[84]

Au-delà du taux, la bataille pour un impôt minimum juste se joue autour de la question des exonérations. La mesure endossée par les pays du G20 prévoit que les entreprises puissent déduire 5% de leurs coûts salariaux et valeurs de leurs actifs de leur assiette fiscale (et jusqu'à 10% dans une période transitoire). Cette exonération de substance pourrait permettre à de nombreuses entreprises de baisser leur impôt à des taux largement inférieurs à 15% (jusqu'à 3 à 4% pour certains). Si les pertes dépendent à la fois du taux d'impôt et du taux d'exonération retenus, l'Observatoire européen des politiques fiscales a modélisé des pertes de 10 à 20% pour la France.[85] Des pertes qui pourraient s'avérer plus importantes une fois la mesure mise en place, certaines entreprises pourraient ainsi restructurer leur masse salariale pour passer en dessous de l'impôt minimum. L'exonération de substance grève l'objectif de la mesure et pourrait transférer la course au moins disant fiscal des taux d'impôts vers les exonérations.

La France ne doit donc pas se contenter de cette mesure a minima et de ses exonérations qui risquent de la rendre contre-productive. Si cette initiative de l'OCDE est désormais transposée dans le droit européen et français, la France doit continuer la bataille et initier de son côté un nouvel impôt minimum plus ambitieux, quitte à le faire unilatéralement.

## 2. Mettre en place une taxation unitaire des profits des multinationales

La réforme de redistribution des droits à taxer proposée par l'OCDE n'est pas à la hauteur des enjeux. Elle ne prévoit de redistribuer qu'une fraction minime des bénéfices exceptionnels de quelques grandes entreprises, en majorité américaines. Le reste des bénéfices continuera d'être taxé sous le régime actuel, qui permet aux multinationales de délocaliser dans les paradis fiscaux.

Les contreparties demandées en échange de cette redistribution limitée pourraient fortement contraindre les marges de manœuvre de la France à taxer justement les multinationales : elle devra abandonner sa taxe sur les géants du numérique et accepter de se soumettre à un mécanisme d'arbitrage international.

Des alternatives existent. La société civile défend depuis des années une taxation unitaire qui permettrait d'attribuer les droits à taxer de l'ensemble des bénéfices des multinationales selon leur activité économique réelle (nombre d'employés, usines, brevets, ventes, etc.).

Cette solution a longtemps intéressé les institutions européennes qui ont essayé à plusieurs reprises de mettre en place un impôt commun sur les bénéfices basés sur une assiette consolidée. Cette réforme, nommée ACCIS, n'a jamais réussi à emporter l'adhésion à l'unanimité des Etats membres, se heurtant au refus des paradis fiscaux européens. Au printemps 2021, la Commission européenne a relancé le dossier de la taxation unitaire sous un nouveau nom, le BEFIT, qui s'appuierait sur les travaux de l'OCDE en allant plus loin dans la redistribution des droits à taxer. Les travaux autour de l'impôt minimum devraient faciliter la convergence des assiettes fiscales et donner une nouvelle dynamique aux négociations. Si les estimations officielles de ce que pourrait rapporter la mesure ne sont pas publiées, la mesure pourrait rapporter entre 2,5 et 5 milliards d'euros par an selon les scénarii retenus, selon les projections des analyses du CAE.[86]

En cas de blocage par une minorité de pays, la France devra être force de proposition et pousser la mise en place d'une coopération renforcée avec les grands pays de marché de l'Union européenne. La mesure, appliquée aux principaux pays de marchés, combinée à l'impôt minimum, devrait ainsi mettre sous pression les pays récalcitrants.

La France doit par ailleurs continuer de demander la fin de l'unanimité sur les discussions fiscales au niveau européen. L'obligation de trouver un accord à 27 sape les progrès dans la lutte contre l'évasion fiscale et donne un pouvoir de chantage aux paradis fiscaux européens.

### 3. Evaluer l'impact des niches fiscales concernant l'impôt sur les sociétés

**L'évaluation de l'impact et de l'efficacité des niches fiscales votées par le législateur est un enjeu central de la lisibilité de l'impôt**. Selon le rapport d'application de la loi fiscale 2019, le budget français compte plus de 475 niches fiscales représentants un coût d'environ 100 milliards d'euros€. **Il existe plus de 90 niches fiscales concernant directement ou indirectement l'impôt sur les sociétés. Un tiers d'entre elles ne présentent aucun chiffrage. Les deux-tiers restants** représentent un coût dépassant les 30 milliards d'euros par an. Deux tiers de ces niches n'affichent pas les bénéficiaires des dispositifs. Plus de 70% ne sont pas bornées dans le temps. [87]Cette évaluation doit être au cœur de la reconstruction de politiques publiques. L'exemple du Crédit d'impôt recherche est parlant. Il s'agit de la niche fiscale la plus importante (depuis la transformation du CICE) : il représente à lui seul plus de 6% du montant des niches fiscales françaises dont près d'un tiers sont captées par les multinationales.[88] Destiné à booster la recherche et le développement, les études menées sur l'impact réel sont sévères. Une note récente de France Stratégie pointait du doigt un dispositif « qui s'apparente à un substitut de baisse de l'impôt sur les sociétés » en recommandant de recentrer le dispositif sur les PME qui sont plus créatrices d'emploi dans la recherche.[89]

### 4. Mettre en place une taxation automatique des « superprofits »

Les effets d'aubaines déclenchés par les crises successives, de la pandémie de COVID 19 à la guerre en Ukraine, ont enegendré des « superprofits » ou « profits tombés du ciel ». On appel « superprofits » les bénéfices supplémentaires réalisés par une entreprise non pas grâce à des innovations technologiques ou des gains de productivités mais en profitant de circonstances externes comme une guerre ou une pandémie pour augmenter leurs marges et leur prix. Dans un premier temps très important dans le secteur de l'énergie et des combustibles fossiles ces derniers se sont répandus à l'ensemble des secteurs alimentant la hausse spectaculaire des prix à la consommation. Entre 2018 et 2022, les bénéfices nets des entreprises du SBF 120 (120 plus grosses capitalisations françaises) ont progressé de +45,5% passant de 112 à 163 Milliards d'€. Du jamais vu !

Fin 2022, le Conseil Européen après des mois de négociations a annoncé la mise en place d'une « contribution exceptionnelle » sur les superprofits des énergéticiens. Cette mesure, allant dans le bon sens, reste néanmoins trop peu ambitieuse ne portant que sur le seul secteur des combustibles fossiles. Cette « contribution de solidarité » est aussi temporaire devant disparaître fin 2023 alors même que les « superprofits » eux sont loin de disparaître.

**Comment mesurer les « superprofits » ?**

La « contribution exceptionnelle » européenne mesure les superprofits comme tout profit dépassant la moyenne observée sur les 4 années précédant l'année fiscale. Il faut ajouter à ce montant une approximation de la croissance dites « naturelle » des profits qui varie entre +10 et + 20% à la moyenne mentionnée ci-dessus.

La « base taxable » ou « assiette fiscale » se calcule alors comme suit pour l'année 2022 : Profit 2022 - Moyenne quadriennal (2018-2021) + 10%.

En reprenant cette méthode de calcul les superprofits des 120 plus grosses entreprises françaises s'élèveraient à 65 milliards d'euros environ pour l'année 2022.

En revanche, l'ensemble des profits des multinationales françaises ne sont pas réalisés dans le pays de résidence. Ainsi certaines entreprises peuvent déclarer une activité (effective ou non) dans d'autres pays soit parce qu'elles y réalisent une activité réelle soit pour éviter l'impôt. Pour tenir compte de ces comportements nous avons estimés 2 scénarios ou notre base taxable varient entre 20% et 40% des profits des multinationales françaises réellement réalisés en France en s'appuyant sur des chiffres de l'OCDE.

Par la suite il suffit d'appliquer le taux d'imposition désirés sur ces « superprofits ». Pour un taux oscillant entre 33% et 40% les recettes attendues sont de l'ordre de 6 à 12,5 milliards d'€.

Selon nos estimations, portant sur les entreprises du SBF 120 (120 plus grosses capitalisations françaises), une taxe ambitieuse sur les superprofits (à un taux de 40% ou 33% comme actuellement appliqué au secteur des combustibles fossiles) réalisés par l'ensemble des secteurs aurait pu rapporter entre 8 et 12 milliards d'euros pour l'année 2022 soit entre 35 et 60 fois les recettes attendues de la « contribution de solidarité » actuelle (qui s'élèvent modestement à 200 millions d'€ pour l'année 2022 selon le gouvernement). Pour l'année 2021, Oxfam France et l'Alliance écologique et sociale avaient chiffré les recettes potentielles d'une telle taxe entre 10 et 20 milliards d'euros.

## 5. Créer une imposition sur le montant de rachats d'actions pour les entreprises cotées en France

Le montant des rachats d'actions cumulés des 100 plus grosses capitalisations boursières françaises (membres du SBF 120) s'élevait à 22,6 milliards d'€ en hausse de plus de 300% depuis 2011. En tête des entreprises « gourmandes » en rachats d'actions on retrouve Total Energies qui a racheté pour 7,3 milliards d'euros de ces propres actions en 2022 soit plus d'un tiers de son bénéfice net de la même année. En Europe, constat similaire : les 425 plus grandes capitalisations

de l'Union Européenne ont multiplié par deux leurs rachats d'actions pour l'année 2022 (161 milliards d'€) par rapport à 2021.

La multiplication de ces rachats d'actions ces dernières années est inquiétante. En effet, les dividendes font circuler le capital contrairement aux rachats d'actions qui réduisent les trésoreries des entreprises les rendant plus fragiles face aux chocs futurs (comme une pandémie par exemple). Seul le détenteur du capital racheté profite des richesses créées par l'entreprise. Pourtant l'entreprise se doit de partager les richesses avec toutes les parties prenantes qui permettent leur création. Empêcher le développement incontrôlé de ces outils d'enrichissement au seul profit des actionnaires est nécessaire pour rompre un cercle tant inflationniste que court-termiste.

Pour mettre un coup de frein à ces pratiques nous proposons d'instaurer, à l'instar des gouvernements américains et canadiens, une taxe d'accise sur le montant total déclaré de rachats d'actions. Cette taxe pèsera sur l'entreprise qui procède au rachat plutôt que sur le détenteur de l'action racheté comme c'est le cas en France à travers le prélèvement forfaitaire unique. En 2022, le montant total d'actions rachetés s'élevait à 22,6 milliards une taxe de 2% aurait donc pu rapporter environ 450 millions d'euros. On peut s'attendre à des recettes de l'ordre de 520 millions d'euros par an environ pour les prochaines années à taux de croissance constant des montants de rachats d'actions sur la prochaine décennie – sachant que les expert.e.s s'attendent à un record en 2023 à hauteur de 25 milliards d'euros de rachats d'actions rien que pour le CAC 40.

Une telle imposition permettrait d'inciter les entreprises à réinvestir leurs profits plutôt que de racheter leurs propres actions ou verser des dividendes. Dans un contexte inflationniste important, dans lequel le gonflement des marges des entreprises est la cause première du maintien de l'inflation à un niveau historiquement haut, cette taxe a pour objectif d'inciter les entreprises à augmenter les volumes de productions et à partager les richesses directement avec leurs salarié.e.s. Cela devrait réduire l'inflation à court terme, permettre une réduction des marges bénéficiaires et d'améliorer le partage de la valeur au sein des entreprises cotées.

Résumé des mesures pour lutter contre la course au moins disant fiscal :

1. Défendre un taux minimum d'impôt plus ambitieux sur les multinationales pour lutter contre la course au moins disant fiscal sans exonération de substance.
Gain estimé : Un taux à 15% rapporterait 4 milliards d'euros par an. Un taux à 21% rapporterait 16 milliards d'euros par an. Un taux à 25% rapporterait 26 milliards d'euros par an. Les exonérations de substance pourraient faire perdre jusqu'à 20% des recettes de l'impôt minimum.

2. Soutenir la mise en place d'une taxation unitaire au niveau européen pour lutter contre la délocalisation artificielle des bénéfices vers les paradis fiscaux. En cas de blocage des négociations, mettre en place la mesure en coopération renforcée.
Gain estimé : Entre 2,5 et 5 milliards d'euros par an selon les scénarios retenus par la Commission européenne.

3. Evaluer et réformer les niches fiscales bénéficiant aux entreprises pour les aligner avec des politiques publiques d'insertion sociale, de lutte contre les inégalités et de transition écologique.

Gain estimé : en fonction de l'évaluation des niches fiscales. La seule réforme du CIR pourrait rapporter au moins 2 md€.

4. Mettre en place une taxation automatique des « superprofits » pour permettre une contribution accentuée des entreprises dans une période où certaines profitent des crises pour augmenter leurs profits.
Gain estimé : En fonction du taux appliqué et de l'assiette taxable une telle taxe pourrait rapporter entre 8 et 12 milliards d'€.

5. Créer une imposition sur le montant de rachats d'actions pour les entreprises cotées en France pour enrailler le développement de cette pratique qui favorise les actionnaires au détriment de l'investissement productifs et des travailleurs.
Gain estimé : En fonction du taux d'imposition les recettes estimées se trouvent entre 400 millions et 1 milliards d'€.

# POUR UN VRAI DÉBAT DÉMOCRATIQUE SUR L'IMPOT

« Les impôts sont le prix à payer pour une société civilisée », disait Henry Morgenthau, secrétaire américain au Trésor du Président Roosevelt.[90] Cette contribution commune « doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés » dit l'article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.[91] L'impôt est au cœur du contrat social : décider qui doit contribuer, à quel montant, pour quelles finalités, est un pilier de notre démocratie.

Pourtant le choix de la politique fiscale, votée chaque année dans le cadre du budget, est encore trop concentré entre les mains du gouvernement. Au moment de la publication du budget, le gouvernement est le seul à connaitre l'impact détaillé de ses mesures sur les inégalités, en d'autres termes, les gagnants et les perdants de ses choix fiscaux et sociaux. Faute d'analyse indépendante de l'impact des mesures proposées et alternatives, les oppositions voient leur capacité d'amendement – et par extension le débat démocratique autour de l'impôt - largement limitée.

La publication, année après année, de budgets vantant uniquement les gagnants des réformes proposées à partir de profils soigneusement choisis entretient la défiance du citoyen envers le politique. Le succès des analyses indépendantes d'organismes comme l'OFCE (Office français des conjonctures économiques) ou l'IPP (l'Institut des politiques publiques) montre la nécessité de généraliser l'analyse d'impact sur les inégalités des lois votées. De mêmes les évaluations d'I4CE (Institut de l'Economie pour le Climat) sur les montants de subventions vertes et polluantes ont connu un important succès Mais ces analyses sont rarement disponibles au moment de la publication du budget, faute d'avoir accès aux données en amont.

Pour un vrai débat démocratique, il est donc nécessaire d'institutionnaliser l'exercice, en demandant l'évaluation et la publication de l'impact des mesures socio-fiscales votées par le gouvernement sur le pouvoir d'achat des français des 1% les plus précaires aux 1% les plus riches. Cet exercice doit être réalisé de manière indépendante, et publié en amont des débats budgétaires. L'évaluation n'est pas une fin en soi, elle n'a pas vocation à apporter une bonne réponse aux choix budgétaires, mais à alimenter un débat démocratique sur les orientations choisies. Au Pays-Bas, le CPB (Central Planning Bureau) propose ainsi une évaluation régulière des politiques publiques du gouvernement mais aussi des propositions de partis d'opposition. Aux USA, le CBO (Congressary Budget Office) permet aux représentants élus, de la majorité et de l'opposition, de chiffrer leur mesure et leur impact.[92]

Le choix des évolutions de notre système fiscal doit être au cœur du débat citoyen. De même que les propositions de ce manifeste ont vocation à être débattues, enrichies, pour faire naître un consensus citoyen, les propositions gouvernementales ont vocation à être discutées sur la base d'analyses indépendantes.

© Oxfam France Décembre 2021

Ce document a été rédigé par Quentin Parrinello avec les relectures de Pauline Leclère, Armelle Le Comte, Alexandre Poidatz, Sandra Lhote Fernandes, Nicolas Vercken et Cécile Duflot.

Oxfam France remercie Pierre Madec (OFCE), Céline Bessière (Université Paris-Dauphine-IRISSO), Sibylle Gollac (CNRS), Nicolas Dufrene et Chloé Ridel (Institut Rousseau), Lucas Chancel (WIL), Meike Fink (RAC), Tim Gore (IEEP), Vincent Drezet (Attac) Susana Ruiz (Oxfam International) et Johan Langerock pour leurs retours dans l'élaboration des réformes fiscales proposées dans le manifeste.

# OXFAM FRANCE

Oxfam France est membre de la confédération internationale Oxfam, un réseau de 19 organisations de solidarité internationale qui travaillent ensemble dans plus de 90 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté, aux injustices et aux inégalités.

En France, Oxfam mène depuis plus de 20 ans des campagnes de mobilisation citoyenne et de pression sur les décideurs politiques. Elle contribue également aux actions humanitaires d'urgence et aux projets de développement du réseau, en collaboration avec des partenaires et des alliés dans le monde entier.

62 bis avenue Parmentier – 75011 Paris
00 33 1 56 98 24 40 – info@oxfamfrance.org

Contact Presse : Pauline Leclère – pleclere@oxfamfrance.org – 07 69 17 49 63

# NOTES

[1]« La redistribution élargie, incluant l'ensemble des transferts monétaires et les services publics, améliore le niveau de vie de 57 % des personnes », Mathias André, Jean-Marc Germain, Michaël Sicsic. https://www.insee.fr/fr/statistiques/7669723#figure8_radio2 [2] IPP (2021) Les impacts du budget 2022 sur les ménages https://www.ipp.eu/actualites/resultats-les-impacts-du-budget-2022-sur-les-menages/
[3] Un taux d'imposition minimum effectif des multinationales à 25%, contre 21%, dégagerait par exemple 10 milliards d'euros supplémentaires.
[4] Les retraités en situation de précarité sont exonérés de la CSG-CRDS.
5 Le Parisien (2019) « A qui profitent les niches fiscales ? » https://www.leparisien.fr/economie/votre-argent/a-qui-profitent-les-niches-fiscales-07-02-2019-8006904.php
[6] Oxfam France (2019) Impôt sur le revenu : la réforme qui valait 5 milliards https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2019/06/Rapport_Oxfam_Impot_sur_le_revenu_niches_fiscales_010719.pdf

7 Capital (2020) « Dette sociale : le prolongement de la CRDS va vous couter cher » https://www.capital.fr/votre-argent/dette-sociale-le-prolongement-de-la-crds-va-vous-couter-cher-1374890
[8] Oxfam France (2019) Impôt sur le revenu : la réforme qui valait 5 milliards https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2019/06/Rapport_Oxfam_Impot_sur_le_revenu_niches_fiscales_010719.pdf
[9] Frustration Magazine (2021) Pourquoi il faut d'urgence en finir avec les complémentaires santé et étendre la Sécurité sociale https://www.frustrationmagazine.fr/supprimer-complementaires-sante/
[10] Institut Rousseau (2021) Un outil pour la délibération fiscale : l'impôt abc https://www.institut-rousseau.fr/app/uploads/2021/02/superPPde_retour-1.pdf
[11] INSEE (2019) Décomposition des taux marginaux effectifs de prélèvement (TMEP) moyens par type de transfert, en fonction du niveau du coût du travail en 2019 https://www.insee.fr/fr/statistiques/5411761#tableau-figure3_radio1
[12] Le Parisien (2019) « A qui profitent les niches fiscales ? » https://www.leparisien.fr/economie/votre-argent/a-qui-profitent-les-niches-fiscales-07-02-2019-8006904.php
[13] Capital (2021) Aide à domicile : qui sont les principaux bénéficiaires du Crédit d'impôt ? https://www.capital.fr/votre-argent/emploi-a-domicile-qui-sont-les-principaux-beneficiaires-du-credit-dimpot-1406632
[14] AMF (2017) Lettre de l'Observatoire de l'Epagne n°21 https://www.amf-france.org/sites/default/files/contenu_simple/lettre_ou_cahier/lettre_observatoire/La%20Lettre%20de%20l%27Observatoire%20de%20l%27epargne%20de%20l%27AMF%20-%20ndeg%2021%20-%20Janvier%202017.pdf
[15] France Stratégie (2020) Deuxième rapport du comité d'évaluation des réformes du capital https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2020-rapport-isf-octobre.pdf
[16] ProPubblica (2021) «Buy, Borrow, Die : How America's Ultrawealthy Stay that Way» https://www.propublica.org/video/buy-borrow-die-how-americas-ultrawealthy-stay-that-way
17 INSEE (2020) Effet des réformes 2018 de la fiscalité du capital des ménages sur les inégalités de niveau de vie en France : une évaluation par micro simulation https://www.insee.fr/fr/statistiques/4652339
18 Commission des finances du Sénat (2019) Rapport d'information sur l'évaluation de la transformation de l'impôt sur la fortune en impôt sur la fortune immobilière et de la création du prélèvement forfaitaire unique https://www.senat.fr/rap/r19-042-1/r19-042-11.pdf
19 https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2019/06/Rapport_Oxfam_Impot_sur_le_revenu_niches_fiscales_010719.pdf
20 https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/exclusif-ce-que-lexil-fiscal-coute-aux-finances-publiques-962184
21 France Stratégie (2021) Troisième rapport du comité d'évaluation des réformes du capital https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2021-rapport-isf-14octobre-10h-couv-final.pdf
22 France Stratégie (2018) La fiscalité des héritages : connaissances et opinions des français https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/ns-fiscalite-heritages-26-janvier-2018.pdf

23 Terra Nova (2019) Réformer l'impôt sur les successions
https://tnova.fr/site/assets/files/10714/terra-nova_note-r_former-impot-successions_040119.pdf?10xf4
24 https://www.inegalites.fr/Heritage-comment-transmettre-un-million-d-euros-sans-payer-d-impots?id_theme=15
[25] Le Monde (2019)
Nicolas Frémeaux : « Aujourd'hui, 50 % des successions vont à 10 % des héritiers »
https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/02/15/nicolas-fremeaux-aujourd-hui-50-des-successions-vont-a-10-des-heritiers_5423690_3232.html
[26] CAE (2020) Dynamique de consommation dans la crise : les enseignements en temps réel des données bancaires
https://www.cae-eco.fr/staticfiles/pdf/cae-focus049-cb.pdf
[27] E.Saez & G. Zucman (2021) How to Get $1 Trillion from 1000 Billionaires: Tax their Gains Now
https://eml.berkeley.edu/~saez/SZ21-billionaire-tax.pdf
[28] Sen Ron Wyden (2021) Section-by-Section Summary of a Billionaire Income Tax
https://www.politico.com/f/?id=0000017c-bf60-dddc-a77e-bff35fb70000
29 France Stratégie (2020) Deuxième rapport du comité d'évaluation des réformes du capital
https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2020-rapport-isf-octobre.pdf
30 Ibid.
[31] France Stratégie (2021) Troisième rapport du comité d'évaluation des réformes du capital
https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2021-rapport-isf-14octobre-10h-couv-final.pdf
[32] Ibid.
[33] France Stratégie (2021) Les grands défis économiques, par la commission internationale Tirole-Blanchard
https://www.strategie.gouv.fr/publications/grands-defis-economiques-commission-internationale-blanchard-tirole
[34] Dherbécourt, C., Fack, G., Landais, C., & Stantcheva, S. (2021). Repenser l'héritage. Notes du Conseil d'Analyse Economique, 69(9), 1-12. https://www.cae-eco.fr/repenser-lheritage
[35] Avec la mondialisation la France consomme une part de plus en plus importante de produits fabriqués hors de France. Si les émissions nationales baissent, les émissions nécessaires aux biens et services consommées par les Français sont délocalisés au-delà de nos frontières.
[36] Gouvernement (2020) Estimation de l'empreinte carbone de 1995 à 2019
https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/estimation-de-lempreinte-carbone-de-1995-2019
[37] https://www.carbone4.com/wp-content/uploads/2019/06/Publication-Carbone-4-Faire-sa-part-pouvoir-responsabilite-climat.pdf
[38] https://www.liberation.fr/checknews/2018/11/28/le-gouvernement-a-t-il-avoue-dans-un-courrier-a-bruxelles-que-le-cice-serait-finance-par-la-fiscalit_1694554/
[39] RAC (2021) Le Green Deal face à la flambée des prix de l'énergie en Europe
https://reseauactionclimat.org/le-green-deal-face-a-la-flambee-des-prix-de-lenergie-en-europe/
[40] I4CE (2021) L'économie du climat en chiffres, https://www.i4ce.org/economie-du-climat-en-chiffres/
[41] Blast (2021) En pleine pandémie, le gouvernement prépare l'austérité,
https://www.youtube.com/watch?v=ECByjbFG7fg
[42] Institut Veblen (2021) Appel : Un pacte de résilience et de solidarité pour remplacer le pacte de stabilité et de croissance, https://www.veblen-institute.org/Appel-Un-pacte-de-resilience-et-de-solidarite-pour-remplacer-le-pacte-de.html
[43] France Culture (2021) Aides publiques aux entreprises : illisibles et peu contrôlées
https://www.franceculture.fr/emissions/la-bulle-economique/aides-detat-aux-entreprises-illisibles-et-peu-controlees
[44] OFCE (2020) L'empreinte carbone des ménages français et les effets redistributifs d'une fiscalité carbone aux frontières, https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf-articles/actu/carbonevf.jpg.pdf
[45] Transport&Environment (2021) 1 vol sur 10 au départ de la France est un jet privé,
https://www.transportenvironment.org/discover/1-vol-sur-10-au-depart-de-la-france-est-un-jet-prive/
[46]Greenpeace France (2020) L'argent sale du capital: pour l'instauration d'un SIF climatique
https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2020/10/l-argent-sale-du-capital-pour-l-instauration-d-un-ISF-cimatique-1.pdf
[47] Ibid.
[48] Toute l'Europe (2021) Taxonomie verte : comment l'Union européenne promeut les activités en faveur du climat, https://www.touteleurope.eu/environnement/climat-quest-ce-que-la-taxonomie-verte-europeenne/

[49] Libération (2021) « L'Agence internationale de l'énergie appelle à renoncer à tout nouveau projet fossile » https://www.liberation.fr/environnement/climat/lagence-internationale-de-lenergie-appelle-a-renoncer-a-tout-nouveau-projet-fossile-20210519_P4AHCXQCKBEHNLQTDRCJ6D66ZA/
[50] G. Capelle-Blancard (2016) À quoi servent les (centaines de milliers de milliards de) transactions boursières ? https://www.aef.asso.fr/publications/revue-d-economie-financiere/127-finance-et-croissance/3530-a-quoi-servent-les-centaines-de-milliers-de-milliards-de-transactions-boursieres
[51] Libération (2017) « Est-il vrai que la durée moyenne de détention d'une action est de 20 secondes en moyenne ? » https://www.liberation.fr/checknews/2017/10/20/est-il-vrai-que-la-duree-moyenne-de-detention-d-une-action-est-de-20-secondes-en-moyenne-comme-affir_1652636/
[52] Oxfam France (2021) La Taxe sur les transactions financières : en France, en Europe, où en est-on ?
https://www.oxfamfrance.org/inegalites-et-justice-fiscale/la-taxe-sur-les-transactions-financieres-en-france-en-europe-ou-en-est-on/
[53] OFCE (2020) L'empreinte carbone des ménages français et les effets redistributifs d'une fiscalité carbone aux frontières https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf-articles/actu/carbonevf.jpg.pdf
[54] Le Monde (2021) « Avec la pandémie de Covid-19, les riches privilégient l'avion d'affaires » https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/11/17/avec-la-pandemie-de-covid-19-les-riches-privilegient-l-aviation-d-affaires_6102393_3234.html

[55] France Info (2019) « Les personnes les plus aisées prennent-elles vraiment plus l'avion que les autres ? » https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-vrai-du-faux/les-personnes-les-plus-aisees-prennent-elles-vraiment-plus-l-avion-que-les-autres_3598771.html
[56]D.Ivanova & R.Wood (2020) The unequal distribution of household carbon footprints in Europe and its link to sustainability, Cambridge University
https://www.cambridge.org/core/services/aop-cambridge-core/content/view/F1ED4F705AF1C6C1FCAD477398353DC2/S2059479820000125a.pdf/unequal_distribution_of_household_carbon_footprints_in_europe_and_its_link_to_sustainability.pdf
[57] Réseau Action Climat (2020) Aides à l'achat de véhicules : Propositions de réformes pour un meilleur impact écologique et social https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2020/10/etude-automobile-web3.pdf
[58] Libération (2021) « Malus Poids Auto : une mesure vidée de son sens » https://www.liberation.fr/terre/2020/10/21/malus-poids-autos-une-mesure-videe-de-son-sens_1802971/?redirected=1
[59] Capital (2018) La TVA réduite a surtout profité aux restaurateurs, pas aux clients https://www.capital.fr/economie-politique/la-tva-reduite-a-surtout-profite-aux-restaurateurs-pas-aux-clients-1290252
[60] I4CE (2018) La composante carbone en France : fonctionnement, revenus et exonérations https://www.i4ce.org/wp-core/wp-content/uploads/2018/10/Contribution-Climat-Energie-en-France-_VF3.pdf
[61] Capital (2019)Chèque énergie : 150 euros de perdus pour les 25% de bénéficiaires qui ne l'ont pas utilisés https://www.capital.fr/votre-argent/cheque-energie-150-euros-de-perdus-pour-les-25-de-beneficiaires-qui-ne-lont-pas-utilise-1338438
[62] RAC (2021) Hausse des prix de l'énergie: Le Réseau action climat appelle à une action forte https://reseauactionclimat.org/hausse-des-prix-de-lenergie-le-reseau-action-climat-appelle-a-une-action-forte/
[63] Observatoire des inégalités (2021) Femmes et hommes : à travail égal, salaire égal ? https://www.inegalites.fr/Femmes-et-hommes-a-travail-egal-salaire-egal
[64] Oxfam France (2020) Celles qui comptent : zoom sur les inégalités en France https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/01/Rapport-Inegalites-Oxfam-2020-Zoom-France.pdf
[65] C. Carbonnier (2007) L'impact de la fiscalité sur la participation des conjoints au marché du travail https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2007/09/07/document-de-travail-de-la-dg-tresor-n-2007-05-l-impact-de-la-fiscalite-sur-la-participation-des-conjoints-au-marche-du-travail
[66] G. Allègre, H. Périvier & M. Pucci-Porte (2019), Imposition des couples en France et statut marital : simulation de trois réformes du quotient conjugal
https://spire.sciencespo.fr/hdl:/2441/1lc919l7sm8pt87iaubt8n43lo/resources/wp2019-05-imposition-des-couples-en-france-gallegre.pdf
[67]G. Allègre, H. Périvier & M. Pucci-Porte (2019), Imposition des couples en France et statut marital : simulation de trois réformes du quotient conjugal https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/dtravail/OFCEWP2019-05.pdf#_ga=2.129462280.549061665.1634720436-2131190770.1634720436

[68] C. Carbonnier (2007) L'impact de la fiscalité sur la participation des conjoints au marché du travail https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2007/09/07/document-de-travail-de-la-dg-tresor-n-2007-05-l-impact-de-la-fiscalite-sur-la-participation-des-conjoints-au-marche-du-travail
[69] H. Périvier (2018), De monsieur gagne-pain à madame gagnemiette, la métamorphose incomplète de l'Etat social français https://www.sciencespo.fr/programme-presage/sites/sciencespo.fr.programme-presage/files/Rapport%20HDR%20H%20P%C3%A9rivier%2022-08-2018.pdf
[70] G. Allègre, H. Périvier & M. Pucci-Porte (2019), Imposition des couples en France et statut marital : simulation de trois réformes du quotient conjugal https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/dtravail/OFCEWP2019-05.pdf#_ga=2.129462280.549061665.1634720436-2131190770.1634720436
[71] Ibid.
[72] INSEE (2020) Les dispositifs conjugaux et familiaux réduisent l'impôt sur le revenu de 29,7 milliards d'euros https://www.insee.fr/fr/statistiques/4504961
[73] INSEE (2015) Les conditions de vie des enfants après le divorce https://www.insee.fr/fr/statistiques/1283568
[74] Lise Chatain (2020) Divorce : à la recherche de l'équité fiscale https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03295423/
[75] C. Bessière & S. Gollac (2020) Le genre du capital https://www.cairn.info/le-genre-du-capital--9782348044380.htm
[76]Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (2020) Rapport d'information sur les menstruations https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/ega/l15b2691_rapport-information
[77] LSA Conso (2016) Hygiène féminine : la baisse de TVA n'est pas forcément répercutée sur les prix https://www.lsa-conso.fr/hygiene-feminine-la-baisse-de-la-tva-n-est-pas-forcement-repercutee-sur-les-prix,229200
[78] Le Monde (2020) L'Ecosse rend les protections périodiques accessibles gratuitement https://www.lemonde.fr/international/article/2020/11/25/l-ecosse-rend-les-protections-periodiques-accessibles-gratuitement_6061054_3210.html
[79] Tax Foundation (2021) Corporate Tax Rates around the World https://taxfoundation.org/publications/corporate-tax-rates-around-the-world/
[80] T. Torslov, L. Wier & G. Zucman, (2021), The Missing Profits of Nations https://missingprofits.world/
[81] Eurodad (2017) Tax Games, the Race to the bottom, https://www.eurodad.org/tax-games-2017
[82] Le Monde (2021) « L'efficacité du crédit d'impôt recherche une nouvelle fois très contestée » https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/06/01/l-efficacite-du-credit-d-impot-recherche-une-nouvelle-fois-tres-contestee_6082338_823448.html
[83] Oxfam France (2021) « Taxation des multinationales : un accord au rabais » https://www.oxfamfrance.org/communiques-de-presse/taxation-des-multinationales-un-accord-au-rabais/
[84] EU Tax Observatory (2021) Revenue Effectofs of the Global Minimum Tax: Country-by-Country Estimates https://www.taxobservatory.eu/revenue-effects-of-the-global-minimum-tax-country-by-country-estimates/
[85] Ibid.
[86] CAE (2019) Fiscalité des entreprises : quelles réformes pour quels enjeux https://www.cae-eco.fr/staticfiles/pdf/cae-note054.pdf
[87] Commission des finances de l'Assemblée nationale (2020) Rapport d'application de la loi fiscale 2019 https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_fin/l15b1172_rapport-information
[88] Oxfam France (2019) La réforme qui valait 5 milliards https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2019/06/Rapport_Oxfam_Impot_sur_le_revenu_niches_fiscales_010719.pdf
[89] Le Monde (2021), op cit.
[90] Alternatives Economiques (2021) « Vers une paix fiscale mondiale ? » https://www.alternatives-economiques.fr/christian-chavagneux/vers-une-paix-fiscale-mondiale/00099035
[91] Gouvernement, Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen https://www.education.gouv.fr/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-du-26-aout-1789-10544

[92]ATD Quart-Monde, Oxfam France, Réseau Action Climat & Secours Catholique (2019) Climat et inégalités : plaidoyer pour un budget vert et juste https://www.oxfamfrance.org/rapports/climat-et-inegalites-plaidoyer-pour-un-budget-vert-et-juste/